

**CONTRAT TERRITORIAL DE
RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE (CRTE)**
pour le territoire de Grand Lieu Communauté

28 septembre 2021

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1er - Objet du contrat.....	5
Article 2 – Les stratégies et priorités d’action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain	6
2.1 Le diagnostic territorial partagé.....	6
2.2 La contractualisation existante	7
2.3 Les orientations stratégiques	7
Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d’actions.....	9
Article 4 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	10
Article 5 - Engagements des partenaires.....	11
5.1. Dispositions générales concernant les financements.....	11
5.2. Le territoire signataire	11
5.3. L’État.....	11
Article 6 - Gouvernance du CRTE	15
Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE.....	17
Article 8 - Communication.....	18
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	18
Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	18
Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE.....	18
Article 13 - Résiliation du CRTE	19
Article 14 – Traitement des litiges.....	19

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

ENTRE

- **Grand Lieu Communauté**
Représentée par Johann BOBLIN, son Président, Maire de La Chevrolière, à l'effet des présentes suivant la délibération du 28 septembre 2021, Ci-après désignée par « l'EPCI » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par M. Didier MARTIN, Préfet de la Loire-Atlantique, Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le Conseil Régional des Pays de la Loire,**
Représenté par Mme Christelle MORANCAIS, Présidente, Ci-après désigné par « le Conseil régional », d'autre part,
- **Le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique,**
Représenté par M. Michel MÉNARD, Président, Ci-après désigné par « le Conseil départemental », d'autre part,
- **La Banque des Territoires,**
Représentée par M. Philippe JUSSERAND, Directeur Ci-après désignée par « la Banque des Territoires », d'autre part,
- **L'ADEME,**
Représenté par M. Franck DUMAITRE, Directeur Ci-après désigné par « l'ADEME », d'autre part,
- **L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,**
Représenté par Morgan PRIOL, Directrice Régionale Ci-après désignée par « l'AELB », d'autre part,

En présence de Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres de Grand Lieu Communauté :

- M. Serge HÉGRON : commune du Bignon
- Mme Karine PAVIZA : commune de Geneston
- M. Frédéric LAUNAY : commune de La Limouzinière
- M. Jean-Jacques MIRALLIÉ : commune de Montbert
- M. Yannick FÉTIVEAU : commune de Pont Saint Martin
- M. Patrick BERTIN : commune de St Colomban
- M. Bernard COUDRIAU : commune de St Lumine de Coutais
- M. Stéphan BEAUGÉ : commune de St Philbert de Grand Lieu

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Les années 2020 et 2021 resteront marquées par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. Pour y faire face, l'État a engagé sans attendre, dès le début de la crise pandémique un plan d'urgence de 470 milliards d'euros afin de pouvoir soutenir l'ensemble des Français et le tissu économique de notre pays. Les collectivités territoriales ont, de leur côté, mobilisé également tous leurs moyens pour accompagner les populations et les forces vives de leurs territoires pour faire face aux conséquences de cette crise.

Ce plan a été complété dès septembre 2020, par un plan France Relance de 100 milliards d'euros dont l'objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.

Ce plan, quatre fois supérieur à celui mis en place après la crise de 2008, mise sur une territorialisation accrue afin d'optimiser la consommation des crédits. L'ambition est de faire de 2021, pour « la France des territoires », une année de relance et de transition écologique, « car c'est elle qui détient une large part les leviers du sursaut collectif ». Dans ce cadre volontariste, l'État a donc soutenu, dès le second semestre 2020, des projets importants selon trois axes prioritaires (transition écologique, cohésion sociale et territoriale, compétitivité). Pour ce qui concerne le territoire de Grand Lieu communauté, les projets concernés sont décrits dans une annexe du présent contrat.

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement propose désormais que chaque territoire soit accompagné sur le court, moyen et long terme pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique. La transition écologique, le développement

économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires et aux objectifs des politiques publiques portées par l'État.

Cet accompagnement s'inscrira dans des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) annoncés le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, par le Premier ministre : « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables* ».

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

Article 1er - Objet du contrat

Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et le territoire de Grand Lieu communauté. Il formalise un partenariat de court, moyen et long terme entre l'État, l'EPCI et les institutions consignataires pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire. A cette fin, il décline, par orientation stratégique, des projets et des actions opérationnels pour conduire la démarche de transformation en matière de développement durable et de biodiversité, d'éducation, de sport, de santé, d'accompagnement des publics les plus vulnérables, de culture, de revitalisation urbaine et de politique de la ville, de mobilités, de développement économique et de formation, de cohésion et d'emploi, d'agriculture et d'alimentation ou encore d'aménagement et d'économie numériques et de réseaux.

Comme le contrat Etat-Région, dont il déclinera les orientations sur ce territoire, il constitue le cadre permanent de référence pour les élus du territoire intercommunal, les services déconcentrés de l'État, les opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale...), ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les stratégies et priorités d'action pour le territoire afin de répondre aux défis de demain

2.1 Le diagnostic territorial partagé

Un diagnostic territorial a été réalisé préalablement à la signature du présent CRTE conjointement entre Grand Lieu communauté et l'État.

Il s'appuie sur les nombreux diagnostics déjà été réalisés sur le territoire, notamment sur les questions des mobilités et du logement. En effet, depuis plusieurs années, Grand Lieu Communauté s'est doté de différents plans relatifs à plusieurs thématiques visant à écrire les ambitions globales du territoire sujet par sujet. Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a ainsi été élaboré en 2017, un Plan Global de Déplacement (PGD) a été approuvé début 2019 ainsi qu'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), validé début 2020 et enfin, la rédaction d'un Contrat Local de Santé est en cours dont la signature est prévue fin septembre 2021. Par ailleurs, Grand Lieu Communauté s'est engagé mi-2020 dans la réalisation d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ce qui a permis d'analyser le territoire sous différents angles notamment pour écrire le récit du territoire mais aussi pour éclairer les élus dans leurs choix d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur le mandat débutant. Ont notamment été approfondies les thématiques suivantes :

- Habitat / logement
- Economie et Tourisme
- Equipements publics et commerces
- Espace public et cadre de vie
- Mobilités
- Patrimoine

En substance, il identifie les grandes tendances à l'œuvre sur le territoire de Grand Lieu.

Des dynamiques sociodémographiques qui modifient le profil des habitants du territoire : une population qui vieillit, une diminution des familles avec des jeunes enfants, et une augmentation des personnes seules...

Des effets de saturation et de tension : des besoins en logements locatifs qui peinent à trouver une réponse sur le territoire, des réseaux viaires qui se saturent, des besoins en équipements qui évoluent sur toutes les communes, un marché de l'immobilier qui se tend et dont les prix augmentent fortement...

Plusieurs projets structurants sont de nature à impacter favorablement le territoire : axe routier St Philbert/Ancenis, réaménagement Nantes Atlantique, nouveau lycée à St Philbert de Grand Lieu, arrivée du MIN aux portes du territoire, réflexions sur les pénétrantes de la métropole nantaise...

Une solidarité intercommunale qui se structure avec de nombreux documents cadres : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Global de Déplacements (PGD), Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), Contrat Local de Santé (CLS) ... au sein d'une coopération interterritoriale (Pays de Retz, contrat de réciprocité avec Nantes Métropole...)

La « reconquête des centralités » : un défi pour Grand Lieu Communauté, dans un contexte de métropolisation accrue et de multipolarités dans son territoire. Une centralité est un lieu bénéficiant d'une diversité de fonctions (commerces, équipements publics et privés, services et logements) auquel la population s'identifie et dont elle a besoin. Elle doit favoriser la vie sociale et l'animation urbaine. Il y a ainsi centralité dans un espace plus ou moins circonscrit, pour des raisons commerciales, résidentielles, symboliques, culturelles ou fonctionnelles.

Grand Lieu Communauté dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs engagé une convention ORT, à l'échelle intercommunale car il y a enjeu à redonner une place à ces centralités pour favoriser le lien social, permettre le renforcement des services aux habitants et veiller à préserver et constituer des espaces publics de qualité et désirables. La situation est d'autant plus importante que le territoire de Grand Lieu se situe en périphérie d'une grande métropole. Il y a donc un enjeu fort à ce que ces communes, ne deviennent pas cité dortoir.

Ce diagnostic partagé du territoire figure en annexe n°1 du CRTE.

2.2 La contractualisation existante

Ce diagnostic a permis d'identifier les orientations stratégiques faisant sens pour l'ensemble des partenaires, en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, PADD, PCAET, SDAASAP, ...) existants, ainsi qu'avec différentes contractualisations existante comme le programme territoire d'industrie, l'agenda rural, l'opération de revitalisation des territoires passée sur le territoire de Grand Lieu et notamment avec les communes du Bignon, de La Chevrolière, de Pont Saint Martin et de St Philbert de Grand Lieu.

L'ensemble de ces orientations a vocation à être couvert par le CRTE, dont l'Etat a annoncé qu'il s'agirait d'une contractualisation transversale, intégrée, pluriannuelle, dans un souci de simplification et de meilleure lisibilité de l'action de chacun. Dès lors qu'un axe ou une orientation stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

L'ensemble des contrats et démarches contractuelles sur ce territoire sont rappelées dans l'annexe 2 du CRTE, qui sera actualisée après validation par le COPIL du CRTE.

2.3 Les orientations stratégiques

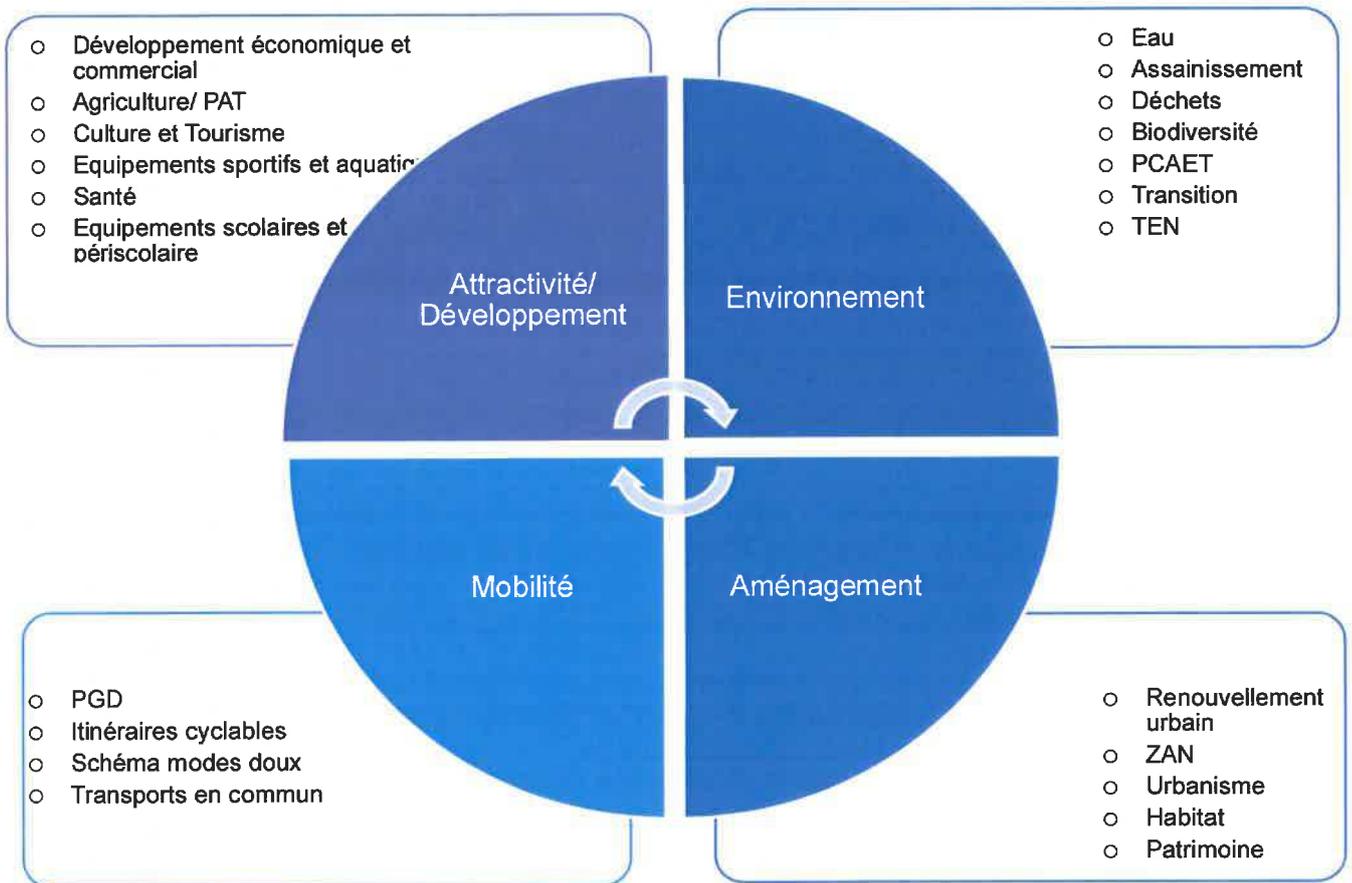
Le projet de territoire exprime une vision stratégique, une ambition pour le territoire, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions

(démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Attractif et dynamique, le territoire de Grand Lieu doit pouvoir répondre aux grands défis qui lui font face :

- Accompagner le dynamisme démographique
- Maintenir l'identité et l'équilibre du territoire
- Préserver la qualité de vie et des ressources naturelles et patrimoniales
- Développer le territoire composé de plusieurs pôles et centralités

Pour répondre à ses défis, les élus ont validé de grandes orientations stratégiques se déclinant pour la mandature 2020-2026 autour de 4 piliers qui structurent les projets sur le territoire communautaire : Aménagement, Environnement, Mobilités et Développement.



La déclinaison de ces orientations se résume en **2 grands axes** et **7 orientations** cohérents avec les ambitions du SRADET :

- Un territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées
 - Des centralités multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces
 - Un urbanisme dynamique et maîtrisé :
 - Un développement coopératif avec la métropole nantaise :

- Un territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable :
 - o Préserver le territoire
 - o Un territoire patrimonial valorisé
 - o Une économie diversifiée, soutenable et créatrice d'emploi localement à encourager
 - o S'engager de manière durable et exemplaire

Les orientations sont détaillées en annexe 5 du présent contrat. Chaque orientation stratégique fera l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe, afin de préciser les objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent également la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage du CRTE, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Mise en œuvre des actions / plan d'actions

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en actions opérationnelles puis en projets à mener, concrétisés sous forme d'opérations, le cas échéant cofinancées par l'État et/ou les signataires du présent CRTE.

Les projets, actions et opérations du CRTE sont décrites dans des fiches annexées au présent contrat.

3.1 Validation des actions

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE, validé par le Comité de Pilotage.

Chaque année sera également ajoutée au contrat, une annexe financière listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions validées et conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

3.2 Modalités d'intégration des nouveaux projets et actions au CRTE

Des projets, de niveaux de maturité différents pourront intégrer le contrat postérieurement à sa signature. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par le comité de pilotage défini à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, le Cerema, l'ADEME, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

En tant que de besoin, le Préfet, délégué territorial de l'ANCT en Loire-Atlantique, pourra solliciter le comité local de cohésion territoriale afin de mobiliser les acteurs de l'ingénierie locale et les partenaires, afin d'apporter tout élément d'éclairage sur les modalités d'accompagnement possibles.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce CRTE, Grand Lieu Communauté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE, l'interlocuteur des services de l'État et des signataires pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Il s'engage également à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3. L'État

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et de son évaluation.

5.3.1 – L’accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l’Etat s’engage à travers ses services, services déconcentrés, et établissements, à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L’appui de l’État porte en particulier sur l’apport d’expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L’État s’engage à optimiser les processus d’instruction administrative et à examiner les possibilités d’expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

5.3.2 – L’accompagnement technique et financier

L’État s’engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l’État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d’optimiser et de mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L’ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d’objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d’évaluation.

D’autres établissements publics ou opérateurs de l’État peuvent intervenir : l’Office français pour la biodiversité (OFB), l’Agence Nationale de l’Habitat (ANAH), l’Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d’investissement

(Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Ces contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont à préciser en annexe.

5.3.3 – L'accompagnement des politiques publiques prioritaires de l'État sur le territoire

Les politiques publiques prioritaires de l'Etat concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Grand Lieu Communauté, et les communes de son territoire, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront particulièrement dans les axes :

- Coopération avec la métropole (particulièrement dans les domaines de la mobilité et de l'économie)
- Démarches innovantes en matière de sobriété foncière, en vue de répondre aux besoins de développement du territoire, notamment pour la création de logements tout en limitant l'artificialisation des sols et en favorisant la renaturation
- Actions anticipant le changement climatique, la préservation de la biodiversité et permettant la reconquête de la qualité de l'eau en cohérence avec le contrat territorial Eau, le développement des énergies renouvelables
- Préservation et l'accompagnement de l'adaptation de l'agriculture (maraichage, élevage intensif, ...)
- Soutien au renforcement du rôle de polarité des centralités (ORT, PVD-Cœur de bourg...)
- Mise en oeuvre de projets concourant à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et à développer l'offre culturelle, notamment au travers d'un projet culturel de territoire (parcours d'éducation artistique et culturelle, offre en direction des jeunes, Micro-folies), ainsi qu'au développement de la lecture
- Mise en œuvre de projets transversaux créateurs de synergies territoriales et de services à la population : accès aux soins, Tiers-Lieux, , accessibilité aux services (ex : France Services), , actions en faveur de la jeunesse et la pratique sportive...
- Mise en œuvre de projets ou démarches s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté, la facilitation de l'insertion sociale et de l'accès au logement, dans l'accueil de populations nouvelles dans le respect des équilibres territoriaux, notamment dans les territoires d'intégration, bassins de vie et d'emploi.

Par ailleurs, l'État proposera à Grand Lieu Communauté de déployer en parallèle, des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et de leur insertion.

L'État pourra ajouter compléter cette liste au cours de l'exécution du contrat, en

informant chaque année le COPIL de la liste actualisée.

5.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

5.5. Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 (Dispositif du soutien aux territoires), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnections écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO2, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

5.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

5-6-1 La Banque des Territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux (annexe 7)

5-6-2 L'ADEME : annexe 8

5-6-3 L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (annexe 8)

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire impliquent la mobilisation et l'écoute des habitants et des acteurs socio-économiques à la décision des orientations stratégiques.

Pour ce qui concerne Grand Lieu Communauté, le Comité Consultatif de Grand Lieu composé de 29 citoyens tirés au sort à la suite d'un appel à candidature, a été concerté et a analysé le projet de CRTE. Ce comité a rendu un avis favorable le 15 septembre 2021 sur les orientations du projet et sur la traduction en actions opérationnelles pour répondre aux enjeux lors de sa séance du 6 octobre 2021.

Dans le cadre des réflexions thématiques menées dernièrement notamment sur le contrat local de santé ou la labellisation Territoire Engagé pour la nature (TEN), les citoyens ont toujours été concertés et amenés à donner leur avis.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire, elles sont d'ailleurs associées par le biais de l'instance Grand Lieu Développement ou sur des expérimentations spécifiques comme cela est le cas avec l'association d'entreprises du parc d'activités du Bois Fleuri (l'IEPAD) qui porte un projet innovant de charte de la transition collective. La collaboration des acteurs économiques permet d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8. Eléments financiers du CRTE

Deux annexes figurent au contrat

La première récapitule les montants déjà accordés en 2020 – 2021 au titre du plan de relance notamment

La seconde annexe mentionne les projets matures pour lesquels un financement est attendu en 2021 – 2022 des partenaires

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. Pour sa part, l'État facilitera l'accès à ses moyens financiers

ainsi qu'à ceux de ses opérateurs. Chaque année, le CRTE sera accompagné d'un protocole financier qui dressera les sources de financement mobilisés.

Article 6 - Gouvernance du CRTE

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du CRTE au nom de l'État.

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du bureau communautaire de Grand Lieu Communauté, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Grand Lieu Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et

présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Le Comité consultatif de Grand Lieu qui a été associé lors de l'élaboration du CRTE, sera reconsulté au moment du bilan.

Article 8 - Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Une présentation annuelle sera effectuée en comité de pilotage

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans les fiches actions chapeaux. Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

Le CRTE entre en vigueur à la date de sa signature. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Compte tenu de sa durée, les signataires s'accordent sur un principe d'ajustement continu du CRTE, a minima annuel, afin de mieux accompagner les problématiques et enjeux du territoire et d'intégrer tout projet nouveau.

Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoin, après examen et avis du COPIL du CRTE.

Article 13 - Résiliation du CRTE

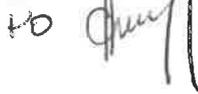
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 30 septembre 2021

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique



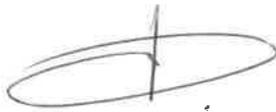
Didier MARTIN

Le Président de Grand Lieu
Communauté



Johann BOBLIN

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



 Christelle MORANÇAIS

Le Président du Conseil départemental
de la Loire-Atlantique



Michel MENARD

La Banque des Territoires



Philippe JUSSERAND

L'ADEME

Franck DUMAITRE

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Morgan PRIOL

Commune du Bignon



Serge HÉGRON

Commune de La Chevrolière



Johann BOBLIN

Commune de Geneston



Karine PAVIZA

Commune de Montbert



Jean-Jacques MIRALLIÉ

Commune de La Limouzinière



Frédéric LAUNAY

Commune de Pont Saint Martin



Yannick FÉTIVEAU

Commune de St Colomban



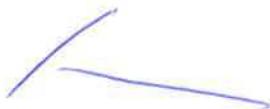
Patrick BERTIN

Commune St Lumine de Coutais



Bernard COUDRIAU

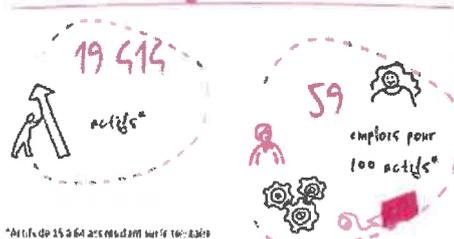
Commune de St Philbert de
Grand Lieu



Stéphan BEAUGÉ

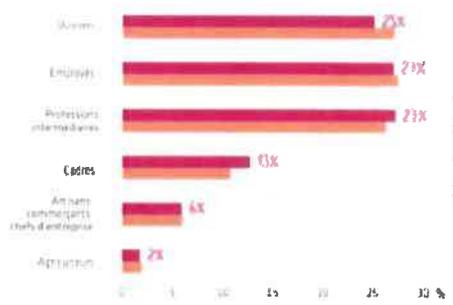
Annexe 1 – Diagnostic partagé du territoire

ACTIFS



*Actifs de 15 à 64 ans cumulé sur le territoire

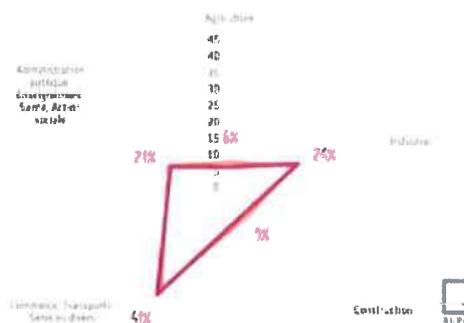
► Actifs* par catégorie socioprofessionnelle en 2011 et 2016



EMPLOIS



► Emplois par secteur d'activité en 2011 et 2016



POPULATION



Taux d'évolution 2007-2011: +1,5/an

Taux d'évolution 2011-2016: +1,2/an

► Répartition de la population par tranches d'âge en 2011 et 2016



DEMOGRAPHIE

► Evolution annuelle de la population entre 2011 et 2016

Excès au solde naturel: +271 hab/an

Excès au solde migratoire: +196 hab/an

LOGEMENTS

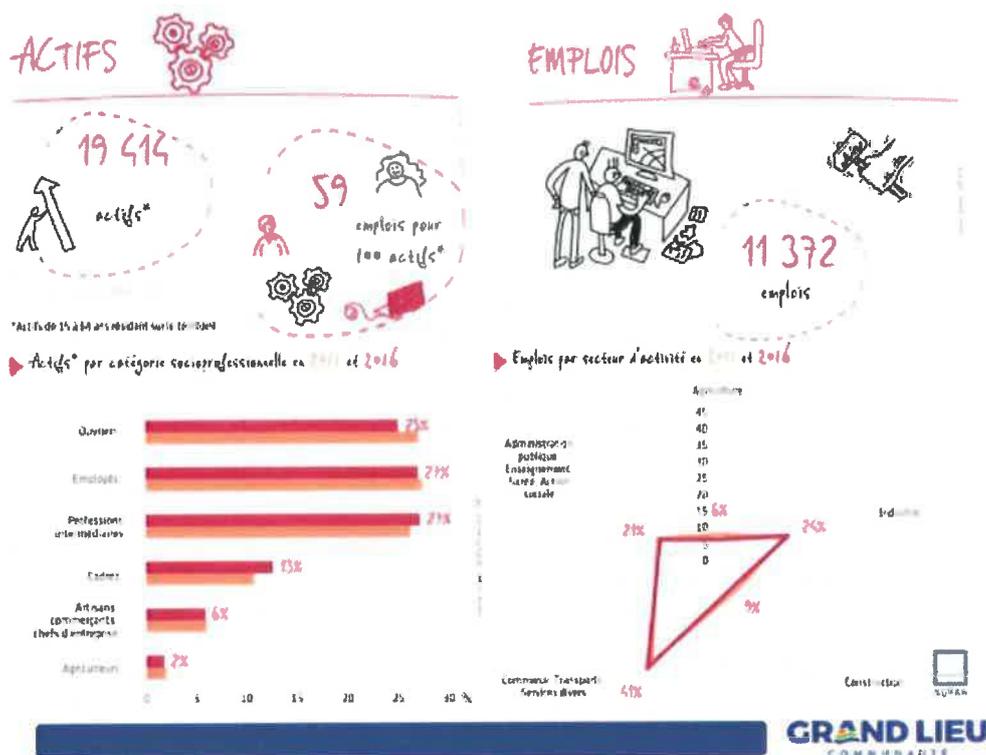


► Types de résidences principales

- 3 types: pour plus de 90% des logements
- 2 types: pour des logements sociaux
- 1 type: à titre gratuit



Logements sociaux parmi les résidences principales: 4,3%



Enjeux en matière d'habitat et de logement

- Renforcer le rôle des centralités en maîtrisant le développement résidentiel dans les villages et les hameaux
- Privilégier le renouvellement urbain à l'extension urbaine
- Renforcer la production de logements pour répondre à la demande des ménages souhaitant s'installer dans Grand Lieu Communauté, et limiter la tension du marché immobilier
- Diversifier le parc de logements pour satisfaire toutes les étapes des parcours résidentiels et répondre à certains besoins spécifiques :
 - Poursuite du développement d'une offre de logements adaptée aux familles (grands logements, logements abordables...)
 - Production d'une offre de logements pour répondre aux besoins des petits ménages
 - Accompagnement et anticipation du vieillissement de la population (adaptation des logements, proximité des services...)
 - Accueil et maintien de jeunes actifs et étudiants sur le territoire
 - Accueil des gens du voyage
- Réaliser des logements en accession abordable via le développement des opérations financées en PSLA
- Soutenir le développement des logements locatifs privés
Produire un nombre suffisant de logements locatifs sociaux pour rééquilibrer le marché locatif social sur le territoire de Grand Lieu Communauté

Enjeux en matière de commerces, équipements et services

- Assurer et conserver une offre suffisante et attractive en équipements et services
- Engager un partage de connaissances sur les équipements sociaux, culturels et sportifs
- Encadrer le développement des zones commerciales dans une recherche d'équilibre avec les centralités et limiter la concurrence en recherchant une complémentarité de l'offre
- Créer les conditions favorables au maintien des commerces et services de proximité au sein de chaque centralité
- Associer l'ensemble des acteurs du commerce dans la dynamique de revitalisation des centres
- Étoffer l'offre immobilière à destination des entreprises dans les centralités

Enjeux en matière d'environnement

- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics comme des logements des particuliers
- Des espaces naturels et agricoles, notamment haies et espaces forestiers, à préserver et à recréer pour capter et stocker le carbone.
- Maîtriser le développement d'une agriculture impactant le paysage, la gestion de l'eau, la qualité des ressources.
- La biodiversité à préserver sous toutes ses formes
- L'eau, sa gestion, sa quantité et sa qualité, comme fil conducteur sur le territoire
- Un territoire de flux routiers, d'agricultures et d'industries impactant le niveau d'émission de GES et une pollution sonore
- La dépendance énergétique comme enjeu du territoire
- Un air extérieur de qualité qu'il faut pouvoir maintenir dans la durée

Enjeux en matière de cadre de vie et d'espaces publics

- Renforcer la qualité des espaces publics, en tenant compte de la morphologie historique des centralités, pour renforcer l'image et la convivialité des cœurs de centralités.
- Atténuer la place de la voiture et son impact sur les espaces publics de centralité et valoriser la place du piéton et des cycles
- Poursuivre les aménagements en faveur de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- S'appuyer sur la trame paysagère et hydraulique présente pour développer des espaces de biodiversité urbaine au sein des centralités
- Améliorer les connexions aux espaces de nature et aux abords des rivières qui traversent les communes
- Rechercher une bonne intégration des constructions nouvelles aux tissus anciens des bourgs (insertion urbaine, adaptation au contexte, cohérence architecturale des évolutions du bâti ancien)
- Engager une réflexion intercommunale sur la requalification des entrées de ville

Enjeux en matière de mobilités

- Dans les centralités, garantir une accessibilité aux commerces et équipements tout en limitant la pression automobile sur l'espace public (mutualisation des stationnements, requalification d'espaces...)
- Développer des modes actifs par des espaces publics sécurisés et attractifs
- Travailler sur la transversalité des mobilités dans et entre les communes du territoire
- Valoriser le covoiturage et mettre en place à l'échelle des centralités des interfaces au réseau routier : aires de covoiturage, lien aux transports en commun (PEM)...
- Créer des continuités cyclables et piétonnes à l'échelle des centralités et en lien avec les grands itinéraires touristiques et équipements structurants du territoire.
- Sensibiliser les habitants aux pratiques alternatives à la voiture individuelle et les associer dans l'aménagement des liaisons douces

Enjeux en matière de patrimoine

- Valoriser le patrimoine marquant du territoire
- S'appuyer sur les forces vives locales et les soutenir pour identifier et valoriser les éléments patrimoniaux

Annexe 2 – Les contrats et partenariats s'inscrivant dans le CRTE

Cohésion du territoire / Politique en matière de logement et habitat :

- Programme Local de l'Habitat : 2017/2023
- Opération de revitalisation territoriale (ORT) signée en 2021
- Programme d'appui "*Petites villes de demain*", conclu entre la Grand Lieu Communauté, la ville de St Philbert de Grand Lieu, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, la banque des territoires et l'Etat en 2021
- Programme d'intérêt Général (PIG) accompagnant les travaux de réhabilitation dans les logements et les travaux permettant le maintien à domicile. (prolongé en 2021)
- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, conclu entre l'Etat et le conseil départemental de la Loire-Atlantique (CCVHA) [2019 - 2024].

Cohésion des territoires / Politique en matière d'action sociale, de santé et de services à la population :

- Contrat Local de Santé signé en 2021
- Contrats Enfance jeunesse communaux
- Schéma départemental pour l'amélioration des l'accès des services au public, conclu entre le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique et l'Etat.
- Convention territoriale globale (CTG), conclue entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique, en instance de signature.

Transition écologique / Politique en matière de protection de l'environnement et transition énergétique :

- Label "Territoire Engagé pour la Nature" délivré par le comité régional biodiversité [2020-2023] : en cours de rédaction
- Le Contrat Territorial Eau.
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).
- Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA)

Annexe 3 – Soutiens financiers de l'Etat

En attente

Annexe 4 – Engagements du Conseil Régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
MAIRIE DE LA CHEVROLIERE	LA CHEVROLIERE	FRR - La Chevrolière : étude pour réhabilitation d'un bâtiment communal pour créer deux cellules commerciales en coeur de bourg	21/05/2021	Fonctionnement	5 000,00 €
COMMUNE DE LA LIMOUZINIERE	LA LIMOUZINIERE	Fonds école : Acquisition d'une parcelle pour réserve foncière en prévision de la restructuration de l'école et du pôle enfance	31/03/2021	Investissement	7 000,00 €
COMMUNE DE MONTBERT	MONTBERT	FRDC : Réhabilitation et extension de la mairie	12/02/2021	Investissement	50 000,00 €
COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN	PONT-SAINT-MARTIN	Fonds école : Extension du groupe scolaire les Halbrans	12/02/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS	SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS	FRDC : Aménagement des rues de la Romarre et du Général de Gaulle	21/05/2021	Investissement	3 708,00 €
MAIRIE DE LA CHEVROLIERE	LA CHEVROLIERE	FRDC : Construction d'une salle polyvalente à usage partagé	21/05/2021	Investissement	50 000,00 €
COMMUNE DE MONTBERT	MONTBERT	PLRIC : Construction d'un espace jeune	12/02/2021	Investissement	70 000,00 €
COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	PLRIC : Construction d'un bâtiment à vocation culturelle	12/02/2021	Investissement	75 000,00 €
COMMUNE LE BIGNON	LE BIGNON	PLRIC : Démolition-reconstruction des salles d'activités associatives	31/03/2021	Investissement	75 000,00 €
MAIRIE DE LA CHEVROLIERE	LA CHEVROLIERE	PLRIC : Aménagement et extension de deux parkings du complexe sportif	13/11/2020	Investissement	75 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU	LA CHEVROLIERE	La construction d'un bâtiment destiné aux services techniques communautaires	12/02/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU	LA CHEVROLIERE	L'aménagement d'un itinéraire modes doux (vélos, piétons) entre les bourgs de La Chevrolière et Pont St Martin	12/02/2021	Investissement	100 000,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU	LA CHEVROLIERE	L'aménagement d'un itinéraire modes doux entre le bourg de La Chevrolière et le Parc d'Activités de Tournebride	31/03/2021	Investissement	205 000,00 €
					915 708,00 €

Annexe 5 – Orientations stratégiques, projets et actions structurants

Un territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

- Des centralités multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces :
 - Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire
 - Conserver une offre suffisante en matière d'équipements scolaires et périscolaires
 - Conserver une offre attractive en matière d'équipements culturels
 - Accompagner la création de lieux de cohésion sociale
 - Favoriser la pratique sportive
 - Maintenir des services publics de proximité
 - Créer les conditions favorables au maintien des commerces et services de proximité et développer le commerce de centralité et encadrer le développement des zones commerciales périphériques
 - Etoffer l'offre immobilière à destination des entreprises en centralités : encourager les tiers lieux en centre-ville
 - Faciliter l'accès au numérique dans tous ses usages
- Un urbanisme dynamique et maîtrisé :
 - Diversifier l'offre de logement et renforcer la production de logement pour répondre aux parcours résidentiels des habitants et à certains besoins spécifiques (habitat jeunes et seniors, accueil de personnes en situation de handicap, gens du voyage...)
 - Faire du renouvellement urbain et de l'urbanisme en extension raisonnée avec une maîtrise du développement résidentiel dans les villages et les hameaux : tendre vers le ZAN en 2050.
 - Soutenir le développement des logements locatifs privés comme sociaux
- Un développement coopératif avec la métropole nantaise :
 - Accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois localement notamment par le développement d'un guichet unique pour l'entreprise
 - Être acteur de la mobilité
 - Trouver des synergies sur le sujet de l'agriculture

Un territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable :

- Préserver le territoire
 - Développer les modes actifs et la mobilité sous toutes ses formes pour diminuer le nombre de véhicules sur les routes
 - Encourager une agriculture durable, favoriser l'autonomie alimentaire et l'alimentation saine

- Gérer de manière durable et responsable les ressources
- Améliorer la qualité de l'eau
- Un territoire patrimonial valorisé
 - Encourager le tourisme vert et de proximité et développer la randonnée
 - Valoriser les éléments patrimoniaux historiques comme naturels
- Une économie diversifiée, soutenable et créatrice d'emploi localement à encourager
 - Développer l'économie circulaire
 - Encourager les circuits courts et les producteurs locaux
 - Encourager la création de tiers lieux en centre-ville
- S'engager de manière durable et exemplaire
 - Électrifier les flottes de véhicules communaux et communautaires,
 - Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments pour les particuliers
 - Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics
 - Développer les énergies renouvelables

Annexe 6 – Projets et actions prêtes à démarrer en 2021-2022 :
Tableau récapitulatif des projets démarrés en 2021- 2022 et des projets fléchés RELANCE

**Annexe 7 – Calendrier prévisionnel de programmation des
actions et projets**

Fiches actions

Annexe 8 – Engagement de la Banque des Territoires



La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

⇒ <https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

Annexe 9 – Engagements de l'ADEME

Annexe 10 – Engagements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Accompagnement 2021 pour un montant de 531 050 € sur :

- Travaux d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement
- Restauration des rivières et milieux aquatiques

N°DS	N° dossier	Descriptif du dossier	Description technique du dossier		Code Type financement Mvt	Dépense retenue	Taux d'aide	Montant du mouvement
3043836	210036801	Réalisation d'u	Etude conforme au cahier des charges	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées: Traitement	Subvention	59 785,00	50,00%	29 892,50
4532091	210323901	Reconstruction	Disques biologiques pour une capacité de 800 EH + lagunes de stockage ; CP = 603 000 € et CPC = 79,3 % ; rendements conformes aux exigences de rejets	Lutte contre les pollutions domestiques et assimilées: Traitement	Subvention	478 179,00	30,00%	143 453,70
4872672	210434102	Réhabilitation	Rue de la Chauvelle et rue des Morinières (LIMOUZINIÈRE) ; Rue de la Taillée (ST LUMINE DE COUTAIS) ; Rue du Vignoble (PT ST MARTIN) ; Rue des Ajoncs (GENESTON) ; - Rue de Hôtel de Ville et rue Alfred Lallié (SAINT COLOMBAN) ; 1238 ML	Gestion des eaux pluviales	Subvention	476 630,00	30,00%	142 989,00
4872672	210434101	Réhabilitation	Route de la Limouzinière et rue de Plaisance et Rue du Port ; 845 ML ; CP = 845 x 385 x 1.10 = 357858 €	Gestion des eaux pluviales	Subvention	357 858,00	60,00%	214 714,80



Annexe n° 3 - Contrat de ruralité, de relance

**PRÉFET et de transition écologique signé avec
DE LA LOIRE-Atlantique la Communauté de Communes
Grand Lieu Communauté -**



Liberté
Égalité
Fraternité

Soutiens financiers apportés par l'État

1- Financements apportés par l'Etat dans le cadre du plan de relance (2020 et 2021)

Le tableau ci-après présente une synthèse des financements apportés par l'Etat au territoire de la Communauté de Communes Grand Lieu Communauté dans le cadre de France Relance :

Mis à jour le 5 juillet 2022

Axe n°1 Écologie	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention,...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments privés	Ma Prime Renov	1 647 419 (18)	5 757 850€
	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	452 466€ (6)	1 135 343,00 €
	Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME	Perfecto. Ecoconception dans un projet de R&D pour améliorer la performance environnementale du produit, service, procédé développé	100 000€ (1)	190 024,00 €
		Tremplin pour la transition écologique des PME	24 284€ (3)	203 671€
Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Aires protégées	45 000€ (1)	nc
		Atlas de la biodiversité	33 522€ (1)	nc
	Densification et renouvellement urbain: fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé	Aide à la relance de la construction durable Recyclage foncier des friches	6 200€ (1) 200 000€ (1) 295 000€ (1)	nc nc nc
Economie circulaire et circuits courts	Investissement dans le réemploi et le recyclage	Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation	55 232€ (2)	295 375,00 €
Transition agricole	Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	71 602€ (3)	128 460,00 €
	Stratégie nationale sur les protéines végétales	Investissement en agroéquipements des exploitations agricoles pour les protéines végétales	97 200€ (1)	243 000,00 €
	Renouvellement et développement des agro-	Aide au renouvellement des	84 828 € (9)	222 576,00 €

	équipements nécessaires à la transition agro-écologique et à l'adaptation au changement climatique	agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique		
Technologies vertes	Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Modernisation et diversification de la filière aéronautique	1 358 319€ (1)	nc
		Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile	800 000€ (1)	nc

Axe n°2 Compétitivité	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention, ...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Plan de soutien à l'export	Soutien à l'export	Chèques relance export	30 157€ (18)	nc
		Chèques relance VIE	20 000€ (3)	nc
Souveraineté technologique	Relocalisation: soutien aux projets industriels dans les territoires	Accélération des investissements industriels dans les territoires	1 490 000€ (4)	11 200 000,00 €
Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises	Numérisation des TPE, PME et ETI	Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur	563 517€ (6) 902 756€ (3)	1 882 456,00 € 11 013 779€
		Transformation numérique des territoires	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	113 518€ (11)
			Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche administrative en ligne	7 600€ (1)

Axe n° 3 Cohésion	Mesure du plan de relance	Dispositif(s) d'accompagnement (AAP, AMI, subvention, ...)	Montant d'aide (nombre de projets financés)	Montant de l'investissement
Territoires	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	380 000€ (2)	2 442 865,00 €
		DSIL exceptionnelle 2021	230 000€ (2)	1 582 720€

Total: 9 008 620€ 36 469 122€

2 - Financements accordés par l'Etat en 2020 (DSIL relance) et 2021 (DETR et DSIL)

Le tableau ci-après détaille les montants obtenus en 2020 (dsil plan de relance) et 2021 sur le territoire dans le cadre des dispositifs DETR, DSIL "classique" et les DSIL issues du plan de relance ("DSIL relance" et DSIL rénovation énergétique) :

Collectivités	Opérations	Montant des travaux (HT) présentés par la collectivité	Total subventions	Dont DETR	Dont DSIL Rénovation énergétique	Dont DSIL Relance	Dont DSIL Classique	DSIL Relance 2020
Geneston	Travaux à l'école publique classes C8 et C9	46 937,74 €	23 000,00 €	23 000,00 €				
Geneston	Travaux salle du parc du château	382 720,00 €	50 000,00 €				50 000,00 €	
Grand Lieu Communauté	Réalisation d'un audit énergétique et technique des bâtiments communautaires	39 850,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €				
Grand Lieu Communauté	Construction d'un bâtiment destiné aux services techniques communautaire à énergie positive	1 982 858,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Grand Lieu Communauté	Aménagement d'un itinéraire modes doux entre le bourg de La Chevrolière et le Parc d'Activités de Tournebride	1 003 492,00 €	150 000,00 €			150 000,00 €		
Grand Lieu Communauté	Construction de la nouvelle station d'épuration de Viais sur la commune de Pont Saint Martin	1 340 640,00 €						180 000,00 €
La Chevrolière	Aménagement et requalification des espaces publics de Passay	1 102 255,00 €						200 000,00 €
La Chevrolière	Réhabilitation d'un bâtiment	296 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				

	communal pour créer deux cellules commerciales							
La Chevrolière	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour créer une maison d'accueil parent-enfant	211 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				
La Chevrolière	Extension de l'école maternelle Béranger	480 000,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €	
La Chevrolière	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour créer une maison d'accueil parent-enfant	211 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €			
La Limouzinière	Travaux de rénovation, d'accessibilité et amélioration énergétique de la salle polyvalente Henri IV	250 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				
La Limouzinière	Travaux d'amélioration énergétique de la mairie	500 000,00 €	130 000,00 €		130 000,00 €			
Le Bignon	Démolition Reconstruction salles	800 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Le Bignon	Rénovation énergétique de la salle municipale	38 682,66 €	30 946,00 €		30 946,00 €			
Montbert	Pôle enfance - Tranche 1 multi-accueil	870 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Montbert	Rénovation énergétique vestiaires foot	121 259,94 €	70 000,00 €		70 000,00 €			
	Extension restaurant	851 66,50 €	100 000,00 €	100 000,00 €				

Saint-Colomban	scolaire/périscolaire-Tranche 1							
Saint-Colomban	Création d'une Chaufferie biomasse	190 000,00 €	57 000,00 €		57 000,00 €			
Saint-Lumine-de-Coutais	Réaménagement de la Mairie et des Abords	721 164,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €				
Saint-Lumine-de-Coutais	Aménagement énergétique pour la Mairie	74 400,00 €	50 040,28 €		50 040,28 €			
Saint-Philbert-de-Grandlieu	Relogement des usagers de St François - phase 2 : bâtiment à vocation culturelle et annexe de la mairie	628 49200 €	160 000,00 €				160 000,00 €	
Saint-Philbert-de-Grandlieu	Conception de l'aménagement des abords du futur lycée de St Philbert de Grand Lieu	550 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €				
Saint-Philbert-de-Grandlieu	Etudes en vue de la réalisation d'équipements sportifs pour le futur lycée	800 888,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €				
Saint-Philbert-de-Grandlieu	Travaux d'économies d'énergies dans les bâtiments communaux	196 618,22,00 €	80 000,00 €			80 000,00 €		
		Total 2021 =	1 820 986,28 €	843 000,00 €	437 986,28 €	230 000,00 €	310 000,00 €	380 000,00 €
		Total Plan de Relance 2020 =	380 000,00 €					
		TOTAL =	2 200 986,28 €					

Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Orientations	Action	Projet	Démarrage	Fin	Coût prévisionnel	N° de l'action
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Travailler sur l'accessibilité à la santé	2022	2024		1.1.1.4
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création d'espaces supplémentaires médicaux et paramédicaux	2022	2023	250000 + 200000	1.1.1.6
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Prévention et promotion de la santé	2022	2024		1.1.1.7
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Rénovation et extension restaurant scolaire (démolition/reconstruction)	2022	2025	1 350 000,00 €	1.1.1.10
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Agrandissement du Restaurant scolaire	2022	2024	1 000 000,00 €	1.1.1.11
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Pont St Martin	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Extension du Groupe scolaire, du restaurant scolaire, de la maison de l'enfance et du multi accueil	2022	2023	2 200 000,00 €	1.1.1.13
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Extension de l'école Béranger	2022	2023	400 000,00 €	1.1.1.14
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création d'un LAEP	2022	2022	10 000,00 €	1.1.1.18
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création d'un lieu intergénérationnel	2022	2022	150 000,00 €	1.1.1.21
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Pont St Martin	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création d'une aire de jeux, parcours de santé et skate park	2022	2022	500 000,00 €	1.1.1.22
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Réalisation d'un 3ème Lieu (bibliothèque, ludothèque, cybercentre) dans l'ancien presbytère	2022	2025	3 000 000,00 €	1.1.1.24
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Le Bignon	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création d'une bibliothèque municipale	2022	2024	800 000,00 €	1.1.1.25
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Réflexion sur le devenir du site du Clos du Bus en lien avec la construction de la médiathèque	2022	2026	1 300 000,00 €	1.1.1.30
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Aménagement intérieur accueil et bureaux mairie pour maintien des services de proximité et amélioration de la qualité des espaces publics	2022	2023	50 000,00 €	1.1.1.32
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Etude sur le devenir des équipements aquatiques	2022	2022	30 000,00 €	1.1.1.38
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Aménagement du complexe sportif des Chevrets	2022	2022	300 000,00 €	1.1.1.39
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Animation et soutien aux commerces de centralités : manager de centre-ville	2022	2024	40000 € / an	1.1.2.2
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Etude sur le commerce de centre-ville et les effets de la crise sanitaire afin de prioriser les actions à mener.	2022	2022	25 000,00 €	1.1.2.8
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Accompagnement des commerçants	2022	2022	20 000,00 €	1.1.2.9
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Limouzinière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Etude sur l'opportunité de créer de nouveaux locaux commerciaux	2022	2022	100 000,00 €	1.1.2.10
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Colomban	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Création d'une zone commerciale de proximité en centralité et de services (étude)	2022	2025	200 000,00 €	1.1.2.11
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Le Bignon	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Nouveaux logements seniors : résidence autonomie habitants	2022	2024	650 000,00 €	1.2.1.2
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Renouvellement urbain et densification en proximité directe avec le bourg incluant des logements sociaux et de l'habitat inclusif	2022	2025	200 000,00 €	1.2.1.4
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Pont St Martin	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Création d'une résidence de jeunes travailleurs	2022	2024	300 000,00 €	1.2.1.6
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Le Bignon	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Renouvellement urbain associant commerces et logements : place St Martin	2022	2024	1 450 000,00 €	1.2.2.8
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Aménagement d'un local de 500 m2 à destination des associations et usagers dans le cadre du projet du nouveau quartier St François	2022	2024	1 400 000,00 €	1.2.2.9
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Etude pour la réalisation d'un plan guide	2022	2023	30 000,00 €	1.2.2.10
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Etude pour la réalisation d'un plan guide	2022	2023	80 000,00 €	1.2.2.11
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Colomban	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Etude pour la réalisation d'un plan guide	2022	2023	30 000,00 €	1.2.2.12
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Soutien au développement des logements locaux privés et sociaux	Achat de parcelles en centralité pour des projets de longs termes de revitalisation	2022	2025	350 000,00 €	1.2.3.2
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Colomban	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Soutien au développement des logements locaux privés et sociaux	Nouveaux logements sociaux et intermédiaires en cœur de bourg	2022	2024	100 000,00 €	1.2.3.3
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Développement coopératif avec la métropole	Accueillir de nouvelles entreprises	Etude stratégique de développement et d'attractivité économique du territoire	2022	2022	60 000 €	1.3.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Réalisation de liaisons douces entre La Chevrolière et Tournibrès	2022	2022	1 003 492,00 €	2.4.1.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Réalisation de liaisons douces entre La Limouzinière et St Colomban	2022	2022	697 295,00 €	2.4.1.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Réalisation de liaisons douces entre La Limouzinière et St Philbert de Grand Lieu	2022	2023	325 000,00 €	2.4.1.3
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Etude sur le schéma directeur des mobilités douces notamment entre les équipements scolaires, pour relier les villages au bourg et aux itinéraires touristiques	2022	2023	20 000,00 €	2.4.1.11
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Colomban	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Extension des chemins communaux et voies douces pour restaurer les espaces naturels et création d'un sentier de la biodiversité	2022	2026		2.4.1.13
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Développement des mobilités par la création d'itinéraires cyclables et de liaisons douces notamment entre les équipements scolaires, pour relier les villages au bourg et aux itinéraires touristiques	2022	2025	150 000,00 €	2.4.1.14
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Philbert de Grand Lieu	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Etude sur les déplacements en lien avec le cœur de ville pour les liaisons douces et développement du plan des mobilités douces	2022	2023	50 000,00 €	2.4.1.17
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Le Bignon	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Aménagement du parc de promenade et réalisation de cheminements doux	2022	2024	600 000,00 €	2.4.1.19
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Préserver le territoire	Encourager une Agriculture durable	Plantation de haies bocagères et arbres + reconquête des friches et des chemins ruraux + acquisition de prairies humides et aménagement de prairies de bas fonds	2022	2025	75 000,00 €	2.4.2.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Encourager une Agriculture durable	Etudes et programmation d'actions en matière agricole et environnementale.	2022	2024		2.4.2.3
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Gérer de manière durable et responsable les ressources	Démarche Territoire Engagé pour la Nature	2022	2025		2.4.3.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Améliorer la qualité de l'eau	STEP - Réhabilitation de 3 STEP du territoire (La Chevrolière, St Philbert et St Colomban)	2022	2023	1 123 000,00 €	2.4.4.3
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Améliorer la qualité de l'eau	Etude relative aux usages et qualités des cours d'eau	2022	2024	75 000,00 €	2.4.4.4
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Limouzinière	Territoire patrimonial valorisé	Encourager le tourisme vert et de proximité	Aménagement des abords et du parc du Château en une zone de loisirs	2022	2022	800 000,00 €	2.5.1.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Territoire patrimonial valorisé	Encourager le tourisme vert et de proximité	Création d'une aire de camping cars et d'un mini camping de pleine nature	2022	2024	250 000,00 €	2.5.1.4
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Rénovation de l'Eglise St Martin	2022	2025	1 000 000,00 €	2.5.1.9
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Rénovation du patrimoine local porte ancienne abbaye	2022	2024	200 000,00 €	2.5.1.10
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Chevrolière	Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques	Développer l'Economie circulaire	Transformation d'une ancienne grange en lieu de restauration de bateaux du Lac	2022	2023	150 000 €	2.6.1.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Durabilité et exemplarité	Electrifier les flottes de véhicules	Renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques	2022	2022	30 000,00 €	2.7.1.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments pour les particuliers	Mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) en complément du guichet unique actuel	2022	2023	41 000 € / an	2.7.2.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Philbert de Grand Lieu	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Rénovation énergétique du complexe sportif	2022	2023	300 000,00 €	2.7.3.7
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Rénovation complexe sportif	2022	2025	900 000,00 €	2.7.3.9

Axe stratégique	Maître d'ouvrage	Orientations	Action	Projet	Démarrage	Fin	Coût prévisionnel	N° de l'action
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Renforcer l'accès aux soins	2021	2025		1.1.1.1
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Grand Lieu Communauté	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Accompagner le parcours de santé des personnes fragiles (âgées ou en situation de handicap)	2021	2025		1.1.1.5
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Extension bureaux et salle accueil ADOME (service enfance-jeunesse)	2021	2022	150 000,00 €	1.1.1.9
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Colomban	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Agrandissement du Restaurant scolaire et du périscolaire avec chaudière Bois mutualisée	2021	2022	1 466 600,00 €	1.1.1.12
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Montbert	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Construction d'un Pôle Enfance à énergie renouvelable regroupant l'accueil périscolaire, les ALSH, le PFE, la micro-crèche qui évoluera en multi-accueil avec 20 places	2021	2023	2 500 000,00 €	1.1.1.15
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Limouzinière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Développement des services du pôle enfance-jeunesse	2021	2022	20000 + 30000 / an	1.1.1.16
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Création de tiers-lieux (LAEP) en centre-bourg	2021	2022	310 000,00 €	1.1.1.19
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Futur Lycée (aménagement urbain + nouvel équipement sportif)	2021	2025	10 000 000,00 €	1.1.1.20
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Rénovation salle du parc	2021	2023	850 000,00 €	1.1.1.23
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Montbert	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Extension de la bibliothèque	2021	2023	150 000,00 €	1.1.1.26
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Extension rangement/loges pour le théâtre à la Charmille	2021	2023	130000	1.1.1.28
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Accompagnement à la poursuite de la mise aux normes PMR : ADAP + PAVE	2021	2025	100 000 € / an	1.1.1.31
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Rénovation de la mairie	2021	2022	850 000,00 €	1.1.1.33
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Limouzinière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Aménagement réhabilitation de la mairie pour maintien des services de proximité,	2021	2022	800 000,00 €	1.1.1.34
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Montbert	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Restructuration et extension de la mairie	2021	2023	900 000,00 €	1.1.1.35
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Développer des services aux habitants	Réalisation d'une voie de contournement	2021	2023	1 000 000,00 €	1.1.1.37
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Le Bignon	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Création d'un pôle commercial de proximité en centre-ville	2021	2023	900 000,00 €	1.1.2.3
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Acquisition et réhabilitation de cellules commerciales	2021	2026	486000 + 300000	1.1.2.4
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Centralité multiples renforcées avec des services aux habitants et des commerces	Renforcer de la centralité avec du commerce	Rénovation du commerce (Erwan KF) acheté par la commune dans le centre bourg	2021	2022	100 000,00 €	1.1.2.6
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Limouzinière	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Nouveaux logements seniors et intermédiaires en cœur de bourg pour faciliter le maintien à domicile	2021	2022	73 083,00 €	1.2.1.1
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Geneston	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Nouveaux logements seniors (foncier et aménagement)	2021	2023	80 000,00 €	1.2.1.3
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Montbert	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants	Renouvellement urbain associant commerces et logements : réhabilitation d'anciens commerces en cellules commerciales de proximité et création de logements dédiés notamment aux seniors et répondant aux nouvelles structures familiales	2021	2024	1 500 000,00 €	1.2.1.5
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Pont St Martin	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Étude programmatique et projet de revitalisation du Cœur de bourg - Cœur de Ville - Habitat et renouvellement urbain	2021	2022	120 000,00 €	1.2.2.2
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Montbert	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Etude de faisabilité et de programmation - redynamisation du centre bourg	2021	2022	30 000,00 €	1.2.2.3
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	La Chevrolière	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Étude programmatique et projet de revitalisation du Cœur de bourg - Cœur de Ville - Habitat et renouvellement urbain	2021	2022	15 000,00 €	1.2.2.4
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Étude programmatique et projet de revitalisation du Cœur de bourg - Cœur de Ville - Habitat et renouvellement urbain	2021	2022	250 000,00 €	1.2.2.5
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Lumine de Coutais	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Étude urbaine d'une dent creuse de 1,2 ha en centre bourg historique	2021	2026	100 000,00 €	1.2.2.6
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	St Philbert de Grand Lieu	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Faire du renouvellement urbain	Requalification du cœur de bourg et projet de renouvellement urbain rue St François d'Assise	2021	2023	3 200 000,00 €	1.2.2.7
Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées	Pont St Martin	Urbanisme dynamique et maîtrisé	Soutien au développement des logements locaux privés et sociaux	Aménagement d'un lotissement VIAIS Sud / Aménagement d'un lotissement au Bourg / opération d'habitat en cœur de bourg avec 100 % de logements sociaux avec reprise d'une friche industrielle	2021	2025	400 000,00 €	1.2.3.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Montbert	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Développement des mobilités par la création d'itinéraires cyclables et de liaisons douces notamment entre les équipements scolaires, pour relier les villages au bourg et aux itinéraires touristiques + développement de l'aire de covoiturage	2021	2024	150 000,00 €	2.4.1.8
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Plan global de déplacement communal pour développer les mobilités douces	2021	2024	150 000,00 €	2.4.1.9
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Lumine de Coutais	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Plan global de déplacement communal pour développer les mobilités douces	2021	2025	20 000,00 €	2.4.1.10
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Le Bignon	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Etude de déplacement en centre bourg	2021	2022	40 000,00 €	2.4.1.12
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Pont St Martin	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Aménagement des 8 itinéraires prioritaires définis dans le schéma directeur des modes doux et des développements des services associés (stationnements vélo, sensibilisation des habitants...)	2021	2025	500 000,00 €	2.4.1.15
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Pont St Martin	Préserver le territoire	Développer les modes actifs	Construction d'une passerelle de 60 m sur l'Ognon dédiée aux modes doux afin de relier le sud et le nord du bourg	2021	2022	1 416 389,00 €	2.4.1.16
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Pont St Martin	Préserver le territoire	Encourager une Agriculture durable	Programme d'actions agricoles et environnementales : remise en culture de secteur en friche, soutien aux installations agricoles, préservation et valorisation des espaces naturels, amélioration de la trame verte et bleue, etc.	2021	2025	350 000,00 €	2.4.2.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Philbert de Grand Lieu	Préserver le territoire	Gérer de manière durable et responsable les ressources	Projet de création d'un pôle d'éducation à l'environnement et à la nature	2021	2025	300 000,00 €	2.4.3.3
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Améliorer la qualité de l'eau	STEP - Réhabilitation de la STEP des Fontenelles	2021	2022	1 300 000,00 €	2.4.4.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Préserver le territoire	Améliorer la qualité de l'eau	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées programme 2021/2022	2021	2022	1 200 000,00 €	2.4.4.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	La Limouzinière	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Réhabilitation du Château de la Touche et de la grange	2021	2024	3 500 000,00 €	2.5.1.5
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Montbert	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Création d'un arboretum et d'un circuit de randonnée	2021	2023	50 000,00 €	2.5.1.6
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Etude pour définir la vocation future du château, en lien avec le parc, la salle des parquets et la stratégie de renforcement de l'animation de la place de l'église	2021	2023	20 000,00 €	2.5.1.7
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Rénovation du patrimoine local Lavoir du Rouet	2021	2023	80 000,00 €	2.5.1.8
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Montbert	Territoire patrimonial valorisé	Valoriser des éléments patrimoniaux	Etude sanitaire et architecturale de l'église de Montbert	2021	2022	20 000,00 €	2.5.1.11
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Durabilité et exemplarité	Electrifier les flottes de véhicules	Renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques	2021	2026	40 000 € / an	2.7.1.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Construction d'un bâtiment des services techniques à haute performance énergétique	2021	2022	1 982 858,00 €	2.7.3.1
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Grand Lieu Communauté	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Audit énergétique des bâtiments communaux	2021	2022	39 850 €	2.7.3.2
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Pont St Martin	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Bâtiments - Plan d'actions transitions énergétiques dans les bâtiments communaux	2021	2022	230 000 €	2.7.3.3
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Geneston	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Changement ouvertures bâtiments communaux (barcuisine Charmille, classes 8 et 9 école publique, foyer des jeunes)	2021	2022	83 000 €	2.7.3.5
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	Le Bignon	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Démolition et reconstruction d'une salle d'activités	2021	2022	800 000,00 €	2.7.3.11
Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable	St Colomban	Durabilité et exemplarité	Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics	Création chaudière Bois biomasse (restaurant scolaire - école et mairie)	2021	2022	209 000,00 €	2.7.3.12

Action

► Développer des services aux habitants

Santé

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté porte un contrat local de santé dont le diagnostic a démontré la nécessité de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueillir de nouvelles structures médicales et paramédicales.

Pour répondre à cet enjeu, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Renforcer l'accès aux soins	Grand Lieu Communauté	1.1.1.1	2022-2025
Construction d'un pôle santé	St Colomban	1.1.1.2	2023-2024
Construction d'un pôle santé	La Limouzinière	1.1.1.3	2023-2025
Rendre accessible la santé	Grand Lieu Communauté	1.1.1.4	2022-2024
Accompagner le parcours de santé des personnes fragiles	Grand Lieu Communauté	1.1.1.5	2022-2025
Créations d'espaces supplémentaires médicaux et paramédicaux	La Chevrolière	1.1.1.6	2022-2023
Promotion et prévention en matière de santé	Grand Lieu Communauté	1.1.1.7	2022-2024

INDICATEURS

- Etat d'avancement des projets en fonction du calendrier
- Réalisation des actions de promotion et de prévention
- Nombre de participant aux actions

ACTION 1.1.1.1

► Développer des services aux habitants

Renforcer l'accès aux soins

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté porte un contrat local de santé dont le diagnostic a démontré la nécessité de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueillir de nouvelles structures médicales et paramédicales, mais également a mis en avant un manque de connaissance ressenti par les professionnels et les usagers sur l'offre globale en santé avec un besoin de créer un/des répertoires. Il s'agit aussi de développer l'interconnaissance entre acteurs.

Grand Lieu Communauté souhaite donc mener plusieurs actions dans le cadre du CLS pour renforcer l'accès aux soins.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants

ÉTAPES

- Recensement de différents annuaires existants et diffusion
- Organisation de formation-actions et création de fiches-outils
- Création d'une page internet sur le site de Grand Lieu Communauté

OBJECTIFS

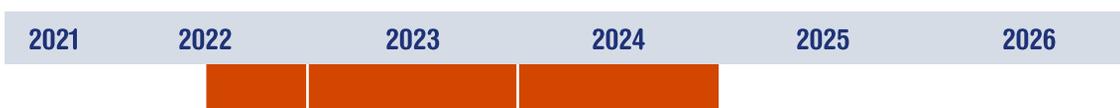
- Améliorer la connaissance des acteurs du social sur les dispositifs existants
- Mieux conseiller et orienter les usagers en fonction de leurs besoins

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Communes membres, Conseil Régional, CD44, CPAM, MSA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MOYENS PRÉVISIONNELS

Moyens humains : Coordonnateur CLS, service Communication, service Mobilité de Grand Lieu

ACTION 1.1.1.2

► Développer des services aux habitants

Construction d'un pôle santé

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté porte un contrat local de santé dont le diagnostic a démontré la nécessité de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueillir de nouvelles structures médicales et paramédicales,

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de St Colomban souhaite créer un pôle santé.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Compléter l'offre de soins sur le territoire
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : CD 44, Conseil Régional, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 600 000 €

ACTION 1.1.1.3

► Développer des services aux habitants

Construction d'un pôle santé

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté porte un contrat local de santé dont le diagnostic a démontré la nécessité de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueillir de nouvelles structures médicales et paramédicales, Pour répondre aux besoins de la population, la commune de La Limouzinière souhaite créer un pôle santé.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et du commerce

ÉTAPES

- Etude de programmation en association avec les professionnels de santé et l'ARS
- Appel à candidatures de professionnels de santé (médecins) pour compléter l'équipe
- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

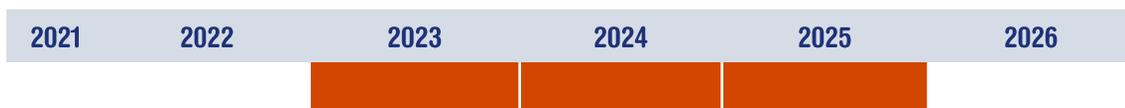
- Tenir compte de l'évolution démographique et du manque de professionnels de santé sur le territoire
- Compléter l'offre de soins sur le territoire
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Limouzinière

Partenaires potentiels : ARS, Conseil Régional, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 200 000 €

ACTION 1.1.1.4

► Développer du service aux habitants

Travailler sur l'accessibilité à la santé

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le diagnostic Santé du territoire a mis en avant un manque de connaissance ressenti par les professionnels et les usagers sur l'offre globale en santé avec un besoin de créer un/des répertoires mais aussi de développer l'interconnaissance entre acteurs.

Les problématiques de transport pour se rendre sur un lieu de consultations ou une permanence de structures (CPAM, CAF, ...) ont été soulevées par les usagers : les dessertes de transport sont jugées insuffisantes : surtout en intra-communautaire, mais aussi pour les liaisons vers la Métropole nantaise.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants**

ÉTAPES

- Recensement de différents annuaires existants et diffusion
- Organisation de formation-actions et création de fiches-outils
- Création d'une page internet sur le site de Grand Lieu Communauté
- Organiser une rencontre entre Grand Lieu Communauté et l'association Auto-Solidaire de Grand Lieu
- Valoriser et promouvoir l'offre de transports solidaires existant sur l'intercommunalité auprès des habitants et des professionnels de santé

OBJECTIFS

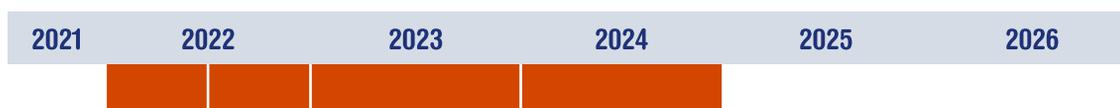
- Améliorer la connaissance des acteurs du social sur les dispositifs existants
- Mieux conseiller et orienter les usagers en fonction de leurs besoins
- Valoriser et promouvoir l'offre de transports solidaires sur la communauté de communes
- Réfléchir sur une étude de faisabilité de transports collectifs en direction des jeunes

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Communes membres, Conseil Régional, CD44, CPAM, MSA, services jeunesse des communes, association Auto-Solidaire de Grand Lieu

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MOYENS PRÉVISIONNELS

Moyens humains : Coordonnateur CLS, service Communication, service Mobilité de Grand Lieu

ACTION 1.1.1.5

► Développer du service aux habitants

Accompagner le parcours de santé des personnes fragiles

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le diagnostic Santé du territoire a souligné une méconnaissance générale sur la problématique du handicap avec un besoin d'information/formation/communication sur cette thématique ainsi que sur le sujet des personnes âgées tant en matière de logements adaptés que de soutien aux aidants.

Le parcours de santé des personnes fragiles apparaît donc comme un réel enjeu pour le territoire.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants

ÉTAPES

- Organisation de rencontres et d'informations pour faciliter l'interconnaissance des professionnels œuvrant dans le champ du handicap
- Mettre en avant les solutions de répit existantes
- Objectiver les besoins en places dans les établissements médico-sociaux pour les enfants
- Mettre en place un groupe de travail « Hébergement Senior »

OBJECTIFS

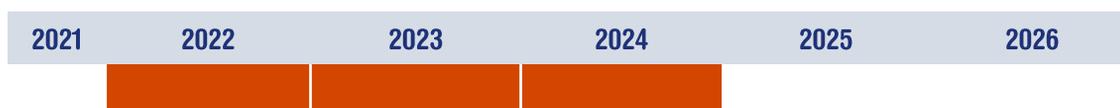
- Faciliter l'interconnaissance des acteurs œuvrant dans le champ de la santé des personnes fragiles
- Soutenir l'accès à des prise en charge des enfants en situation de handicap
- Soutenir les aidants
- Fluidifier les parcours des personnes âgées
- Mieux conseiller et orienter les usagers en fonction de leurs besoins

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Communes membres, Conseil Régional, CD44, CPAM, MSA, services jeunesse des communes, MDPH

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MOYENS PRÉVISIONNELS

Moyens humains : Coordonnateur CLS, service Communication,

ACTION 1.1.1.6

► Développer des services aux habitants

Création d'espaces supplémentaires médicaux et paramédicaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté porte un contrat local de santé dont le diagnostic a démontré la nécessité de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'accueillir de nouvelles structures médicales et paramédicales, Pour répondre aux besoins de la population, la commune de La Chevrolière souhaite étoffer son offre d'espace médicaux et paramédicaux ainsi plusieurs opportunités sont à l'étude et notamment la création d'une maison des thérapeutes.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Compléter l'offre de soins sur le territoire
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux :

création d'une maison des thérapeutes. 250 000 € hors acquisition foncière
Autres projets : 200 000€

ACTION 1.1.1.7

► Développer du service aux habitants

Promotion et prévention en matière de santé

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le diagnostic Santé du territoire a démontré que la structure de la population de Grand Lieu Communauté montre une population jeune avec 22.4% des habitants ayant moins de 15 ans et un indice de vieillissement bas.

Lors de l'élaboration du CLS, un groupe spécifique sur la santé des enfants et des jeunes a été mis en place montrant un manque de visibilité et d'information des dispositifs en direction des enfants et des jeunes, parfois éloignés du territoire.

La prévention de la santé chez les personnes âgées est aussi un axe à approfondir.

Le sujet de la santé publique autour des questions environnementales (qualité de l'air, bruit, eau urbanisme favorable à la santé...) est également un enjeu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants**

ÉTAPES

- Initier un groupe ressource des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes
- Recensement de différentes initiatives déjà existantes
- Organiser des actions de prévention
- Réaliser des réunions d'informations
- Organiser des formations aux premiers secours

OBJECTIFS

- Faciliter l'interconnaissance des acteurs
- Mieux conseiller et orienter les usagers en fonction de leurs besoins
- Améliorer l'accès aux dispositifs et structures pour les enfants et leurs parents
- Développer le soutien à la parentalité
- Promouvoir un environnement favorable à la santé

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Communes membres, Conseil Régional, CD44, CPAM, MSA, services jeunesse des communes, MDA, Education Nationale, CLIC,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS PRÉVISIONNELS

Moyens humains : Coordonnateur CLS, service Communication,

Action

► Développer des services aux habitants

Petite enfance – Enfance - Jeunesse

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu Communauté s'engage avec ses communes membres dans la rédaction d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de prendre en compte les enjeux en lien avec la famille au sens large.

Pour accompagner le dynamisme démographique du territoire, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Extension des bureaux et de la salle d'accueil de l'ADOME	Geneston	1.1.1.9	2021-2022
Rénovation et extension du restaurant scolaire	Geneston	1.1.1.10	2022-2025
Agrandissement du restaurant scolaire	La Chevrolière	1.1.1.11	2022-2023
Agrandissement du restaurant scolaire	St Colomban	1.1.1.12	2021-2022
Extension des services à l'enfance (restaurant scolaire, multi-accueil, maison enfance)	Pont Saint Martin	1.1.1.13	2022-2024
Extension de l'école Béranger	La Chevrolière	1.1.1.14	2022-2023
Construction d'un pôle enfance	Montbert	1.1.1.15	2021-2023
Développement des services enfance	La Limouzinière	1.1.1.16	2021-2022
Relocalisation de l'école élémentaire publique	La Chevrolière	1.1.1.17	2024-2025
Création d'un LAEP	Geneston	1.1.1.18	2022
Création d'un tiers-lieu LAEP	La Chevrolière	1.1.1.19	2021-2022
Accueil d'un lycée	St Philbert de Grand Lieu	1.1.1.20	2021-2025

INDICATEURS

Etat d'avancement des projets en fonction du calendrier

ACTION 1.1.1.9

► Développer des services aux habitants

Extension des bureaux et de la salle d'accueil de l'ADOME à destination des services enfance - jeunesse

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir agrandir ses équipements à destination des enfants et des jeunes pour favoriser la qualité de l'accueil des populations dans de bonnes conditions avec le développement des services proposés (TAP, accueil pré-ados, accueil jeunes, Conseil Municipal Enfant, argent de poche).

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : CAF, Etat (DETR)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 1.1.1.10

Relance

► Développer des services aux habitants

Rénovation et extension du restaurant scolaire (démolition et reconstruction)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir rénover et agrandir ses équipements à destination des enfants et des jeunes pour favoriser la qualité des apprentissages et l'accueil des populations dans de bonnes conditions.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

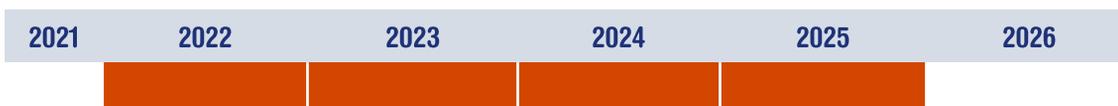
- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : CD44, Etat (DETR), Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 350 000 €

ACTION 1.1.1.11

► Développer des services aux habitants

Agrandissement du restaurant scolaire

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Chevrolière souhaite pouvoir agrandir ses équipements à destination des enfants et notamment son restaurant scolaire pour favoriser la qualité de l'accueil des populations dans de bonnes conditions.

Dans un souci de sobriété foncière, une mutualisation sera recherchée pour optimiser l'occupation de ce nouvel équipement.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des familles
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Grand lieu Communauté.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 € HT, hors acquisitions foncières.

ACTION 1.1.1.12

► Développer des services aux habitants

Agrandissement du restaurant scolaire et du périscolaire avec une chaudière bois mutualisée

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de St Colomban souhaite pouvoir agrandir ses équipements à destination des enfants et notamment son restaurant scolaire et son accueil périscolaire pour favoriser la qualité de l'accueil des populations dans de bonnes conditions.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : Etat (DETR), CD 44 , CAF, Conseil Régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des dépenses : 1 466 400 HT €

ACTION 1.1.1.13

► Développer des services aux habitants

Extension du restaurant scolaire, de la maison de l'enfance et construction d'un nouvel espace du multi accueil

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de Pont Saint Martin souhaite pouvoir agrandir ses équipements à destination des enfants pour un accueil des nouvelles populations dans de bonnes conditions.

L'augmentation constante de la population nécessite d'ajuster les équipements publics aux nouveaux besoins tout en mutualisant les différents espaces. Afin de regrouper les structures et créer des synergies dans les équipes, la construction d'un nouveau multi accueil est en réflexion.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

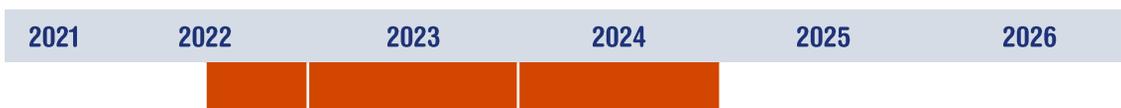
- Répondre aux besoins des habitants et d'une population nouvelle, jeune en attente de services
- Développer des services aux habitants pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie familiale et répondre aux besoins atypiques des familles
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique et à l'évolution des attentes des populations péri-urbaines

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : Département, Région, Education Nationale, CAF

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 2 200 000€

ACTION 1.1.1.14

► Développer des services aux habitants

Extension de l'école Béranger

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Chevrolière souhaite pouvoir procéder à l'extension de l'école Béranger pour favoriser les conditions des apprentissages et la qualité de l'accueil des populations.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des familles
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Grand lieu Communauté.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 400 000 € HT

ACTION 1.1.1.15

► Développer des services aux habitants

Construction d'un pôle enfance à énergie renouvelable

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial

Par ailleurs, le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires.

La commune de Montbert souhaite engager un programme de construction d'un pôle enfance regroupant l'ALSH, le périscolaire et le multi-accueil, à énergie renouvelable dans un souci de respect de l'environnement et pour répondre aux besoins de la population.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : Etat (DETR / DSIL), CAF, CD44, Conseil régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 2 500 000 €

ACTION 1.1.1.16

► Développer des services aux habitants

Développement des services du pôle enfance-jeunesse

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Limouzinière étoffe ses effectifs. Les locaux du pôle enfance arrivent aujourd'hui à leur capacité maximale, un agrandissement est à anticiper dans les prochaines années pour favoriser la qualité de l'accueil des populations dans de bonnes conditions.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Réorganisation du pôle enfance jeunesse: recrutements supplémentaires, PEDT..
- Réalisation d'une étude démographique
- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité des services en ayant des agents qualifiés et plus nombreux
- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Limouzinière

Partenaires potentiels : Etat (DETR), CAF,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif du projet: 20 000€ (étude démographique + archi) + 30 000€ de charges de personnel supplémentaires / an.

ACTION 1.1.1.18

► Développer des services aux habitants

Création d'un Lieu d'Accueil Enfant/Parent (LAEP)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir développer les équipements et services à destination de sa population et notamment des jeunes parents,

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Adapter le local
- Animer le LAEP

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : CAF

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 10 000 €

ACTION 1.1.1.19

Relance

► Développer des services aux habitants

Création d'un Lieu d'Accueil Enfant/Parent (LAEP)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Chevrolière souhaite pouvoir développer les équipements et services à destination de sa population et notamment des jeunes parents en créant un Lieu d'accueil enfant/parent en centre-ville.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Etude de Maitrise d'oeuvre
- Rénover le local
- Animer le LAEP

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 310 000 € HT (avec l'acquisitions foncières).

ACTION 1.1.1.20

► Développer des services aux habitants

Futur lycée : aménagement urbain et nouvel équipement sportif

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

À l'horizon 2025, la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu accueillera un lycée. À ce titre, l'aménagement de la voirie proche ainsi que du complexe sportif afin de répondre aux nouveaux besoins des élèves est également nécessaire.

Concernant le futur équipement sportif : une convention d'AMO avec un programmiste mais aussi avec LAD est prévue.

Concernant l'aménagement des abords : une convention est également prévu avec LAD

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- 2021 : études pour un stade AVP en fin d'année et modification du règlement du PLU pour l'accueil du projet
- 2022 : dépôt des dossiers d'autorisation environnementales et réglementaires et lancement du concours d'architecte pour l'équipement sportif
- 2023 : lancement des marchés de travaux
- 2024-2025 : réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Accueillir un nouvel équipement structurant sur le territoire
- Répondre aux besoins des habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat, CD44, Conseil Régional, Agence régionale du Sport, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 10 000 000 € A affiner au stade AVP

Action

► Développer des services aux habitants

Cohésion sociale

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Le dynamisme associatif des communes n'est plus à démontrer mais doit être animé et entretenu,

Pour accompagner le dynamisme démographique du territoire, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Création d'un lieu intergénérationnel	La Chevrolière	1.1.1.21	2022
Création d'une aire de jeux, parcours santé et skate-park	Pont Saint Martin	1.1.1.22	2022-2024
Rénovation de la salle du Parc	Geneston	1.1.1.23	2021-2023

INDICATEURS

Etat d'avancement des projets en fonction du calendrier

ACTION 1.1.1.21

Relance

► Développer des services aux habitants

Création d'un Lieu Intergénérationnel

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Chevrolière souhaite pouvoir développer les équipements et services à destination de sa population et notamment pour faire vivre le dynamisme des associations et les liens intergénérationnels.

L'objectif est de permettre l'échange de savoir-faire entre les générations, au sein d'un espace situé en cœur de ville et au plus près de la Coulée verte.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Etude de maîtrise d'œuvre
- Procéder aux travaux d'aménagement
- Animer le lieu intergénérationnel

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des familles et des aînés
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Réaménager un bâtiment existant en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CAF

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 € HT (hors acquisitions foncières).

ACTION 1.1.1.23

Relance

► Développer des services aux habitants

Rénovation de la salle du Parc

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir rénover et agrandir ses équipements à destination des habitants pour favoriser le lien social et permettre les échanges notamment par le biais du dynamisme des associations.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (DSIL, DETR), Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 850 000 €

Action

► Développer des services aux habitants

Culture

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Chaque commune du territoire porte des actions en matière culturelle et une réflexion communautaire est en cours pour travailler en réseau notamment sur la question des bibliothèques afin de créer une synergie locale.

Pour accompagner le dynamisme démographique du territoire, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Réalisation d'un 3 ^{ème} lieu (bibliothèque, médiathèque et ludothèque)	St Philbert de Grand Lieu	1.1.1.24	2022-2025
Création d'une bibliothèque municipale	Le Bignon	1.1.1.25	2022-2024
Extension de la bibliothèque	Montbert	1.1.1.26	2021-2023
Création d'un kiosque à musique	St Colomban	1.1.1.27	2025-2026
Extension des loges pour le théâtre salle de la Charmille	Geneston	1.1.1.28	2022
Agrandissement du pôle culturel (danse, théâtre, ludothèque)	La Chevrolière	1.1.1.29	2023
Réflexion sur devenir du Clos du Buis en lien avec la médiathèque	St Lumine de Coutais	1.1.1.30	2022-2026

INDICATEURS

Etat d'avancement des projets en fonction du calendrier

ACTION 1.1.1.24

► Développer des services aux habitants

Réalisation d'un 3^{ème} lieu (bibliothèque, ludothèque et cybercentre)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Dans le cadre d'un développement des équipements culturels sur la commune de St Philbert de Grand Lieu, en lien avec son accroissement, la commune souhaite développer un nouveau lieu de type bibliothèque, médiathèque, ludothèque...

A ce jour, les élus ont fléché le presbytère d'une superficie de 1000 m² qui pourrait accueillir ce lieu. Toutefois, il est nécessaire de procéder à la Rédaction d'un Projet Culturel, scientifique, Educatif et Social

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- AMO pour l'élaboration du PCSES
- Maîtrise d'œuvre
- Marchés de travaux
- Réalisation des travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Encourager la pratique culturelle et créer un espace de cohésion sociale

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat, DRAC, CD 44, BDLA, Conseil Régional, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 3 000 000 €

ACTION 1.1.1.25

► Développer des services aux habitants

Création d'une bibliothèque

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La Commune LE BIGNON s'inscrit dans une démarche de redynamisation de son centre bourg où l'attractivité est réfléchi sous plusieurs spectres (développement des commerces de proximité, création de structures publiques ou para publiques, opération de renouvellement urbain, étude de déplacement urbain...).

Ainsi, pour répondre à l'accroissement de la population en prévision (+1000 habitants à horizon 10 ans), la Commune souhaite pouvoir créer une bibliothèque-médiathèque municipale, véritable lieu fonctionnel de rencontres, adapté aux besoins de la population et répondant aux enjeux de la lecture publique et du maintien des liens sociaux.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité / définition du lieux d'implantation sur une parcelle communale
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services adaptés aux habitants, emprunts de modernité
- Encourager la pratique culturelle et agrandir un espace de cohésion sociale
- Revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : Etat (DETR / DSIL), DRAC, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 800 000 €

ACTION 1.1.1.26

► Développer des services aux habitants

Extension de la bibliothèque

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de Montbert souhaite pouvoir agrandir la bibliothèque communale pour qu'elle propose un service à l'utilisateur plus adapté et répondant aux souhaits de la population.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Encourager la pratique culturelle et agrandir un espace de cohésion sociale
- Revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : Etat (DETR / DSIL), CD44, Conseil régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 1.1.1.27

► Développer des services aux habitants

Création d'un kiosque à musique en centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population et proposer des services en centre-bourg, la commune de St Colomban souhaite créer un kiosque à musique en plein centre-ville à destination des habitants pour favoriser le lien social, développer la culture et permettre les échanges notamment par le biais du dynamisme des associations.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Encourager la pratique culturelle et créer un espace de cohésion sociale en lien avec le développement de la bibliothèque
- Créer du lien social

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : Etat (DSIL, DETR), CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : non connue

ACTION 1.1.1.28

► Développer des services aux habitants

Extension des rangements et des loges pour le théâtre sur la salle de la Charmille

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir rénover et agrandir ses équipements à destination des habitants pour favoriser le lien social, développer la culture et permettre les échanges notamment par le biais du dynamisme des associations.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Encourager la pratique culturelle et créer un espace de cohésion sociale

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (DSIL, DETR)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 130 000€

ACTION 1.1.1.30

► Développer des services aux habitants

Construction d'un pôle culturel et associatif autour d'une Médiathèque

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de St Lumine de Coutais souhaite pouvoir réfléchir au devenir du site du Clos du Buis, espace patrimonial situé en plein cœur de Bourg.

Le site du Clos des Buis est un domaine dont les origines remontent à l'époque gallo-romaine. On y retrouve la cure, l'ancien presbytère et ses bâtiments annexes, la Chapelle Notre dame du Chatelier qui renferme le musée d'Art Sacré et l'allée des buis bimillénaires.

Ce lieu, est de propriété communale. Les élus réfléchissent à la fois à sa restauration mais également à son usage futur (valorisation touristique, culturelle...).

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité : mission d'accompagnement par le CAUE (2021-2022)
- Etudes et diagnostic des bâtiments existants (fouilles préventives) (2023)
- Définition des besoins et recrutement d'un bureau de Maitrise d'œuvre (2022-2023-2024)
- Construction de la Médiathèque et de ses abords (2024-2025)

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Valoriser un élément patrimonial
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Développer le tourisme dans le prolongement de la dynamique actuelle (projet de valorisation des fenêtres sur la Lac de Grand Lieu par le Département de Loire-Atlantique)

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : Etat (DSIL, DETR), Conseil Régional, CD44, Grand Lieu Communauté, PETR, Organismes de Mécénat, CAUE, LAD.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 300 000 €

Action

► Développer des services aux habitants

Services de proximité

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. Pour répondre à l'accroissement de la population dans de bonnes conditions, les communes du territoire souhaitent pouvoir maintenir des services publics en proximité et de qualité tant dans l'accueil du public à l'intérieur des bâtiments que sur les espaces publics extérieurs.

Pour accompagner le dynamisme démographique du territoire, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Poursuite de la mise aux normes PMR et cité inclusive	St Philbert de Grand Lieu	1.1.1.31	2022-2025
Aménagement intérieur de la mairie et amélioration des accès	Geneston	1.1.1.32	2022-2023
Rénovation de la mairie	St Lumine de Coutais	1.1.1.33	2021-2023
Réhabilitation de la mairie	La Limouzinière	1.1.1.34	2021-2023
Restructuration et extension de la mairie	Montbert	1.1.1.35	2021-2022
Espace d'accueil pour les associations et le CTM	St Philbert de Grand Lieu	1.1.1.36	2024-2026
Réalisation d'une voie de contournement	St Philbert de Grand Lieu	1.1.1.37	2021-2023

INDICATEURS

Etat d'avancement des projets en fonction du calendrier

ACTION 1.1.1.31

► Développer des services aux habitants

Accompagnement à la poursuite de la mise aux normes PMR : ADAP et PAVE

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune de Saint Philbert de Grand Lieu en est signataire et s'engage à faire une cité inclusive.

A ce titre, les élus souhaitent poursuivre la mise en accessibilité et mise aux normes des équipements et espaces publics. Cette intention, se traduira par l'intégration de cette préoccupation à chaque projet de la commune.

Cette ambition transversale contribuera à la réalisation de la cité inclusive.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Animer l'accompagnement à la mise aux normes PMR
- Les étapes seront fonction des projets de la ville qui seront élaborés avec une approche « cité inclusive »

OBJECTIFS

- Contribuer à la cité inclusive et soutenir les publics en situation de handicap
- Développer des services aux habitants et aux commerces
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Poursuivre le programme d'actions de la ville sur les bâtiments et espaces publics

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 100 000 € / an

ACTION 1.1.1.32

► Développer des services aux habitants

Aménagement intérieur de l'accueil et des bureaux de la mairie et amélioration des espaces publics

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre aux besoins de la population, la commune de Geneston souhaite pouvoir maintenir des services publics en proximité et de qualité tant dans l'accueil du public à l'intérieur des bâtiments que sur les espaces publics extérieurs d'accès aux bâtiments publics.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 50 000 €

ACTION 1.1.1.33

Relance

► Développer des services aux habitants

Rénovation de la mairie

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de St Lumine de Coutais souhaite pouvoir maintenir des services publics en proximité et de qualité tant dans l'accueil du public à l'intérieur des bâtiments que sur les espaces publics extérieurs d'accès aux bâtiments publics.

Une attention particulière est apportée au traitement du volet énergétique dans la rénovation envisagée de la mairie

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Accessibilité du bâtiment et des espaces publics (parking, accès au bâtiment).

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance, DETR), Conseil Régional, Grand Lieu Communauté, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 850 000 €

ACTION 1.1.1.34

Relance

► Développer des services aux habitants

Aménagement et réhabilitation de la mairie pour maintenir des services de proximité

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de La Limouzinière souhaite pouvoir maintenir des services publics en proximité et de qualité tant dans l'accueil du public à l'intérieur des bâtiments que sur les espaces publics extérieurs d'accès aux bâtiments publics. C'est pourquoi elle envisage de réhabiliter la mairie,

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Limouzinière

Partenaires potentiels : Etat (DETR/DSIL), Conseil Régional, CD44, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 800 000 €

ACTION 1.1.1.35

► Développer des services aux habitants

Restructuration et rénovation de la mairie

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population, la commune de Montbert souhaite pouvoir maintenir des services publics en proximité et de qualité tant dans l'accueil du public à l'intérieur des bâtiments que sur les espaces publics extérieurs d'accès aux bâtiments publics.

Une attention particulière est apportée au traitement du volet énergétique dans la rénovation envisagée de la mairie

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance, DETR), CD44, Conseil Régional, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 900 000 €

ACTION 1.1.1.36

► Développer des services aux habitants

Construction d'un espace pour accueillir les associations à vocation sociale et le CTM

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Dans l'objectif de mutualiser les espaces et de répondre au dynamisme du territoire, la commune de St Philbert de Grand Lieu, souhaite développer un nouveau lieu d'accueil des associations à vocation sociale en lien et à proximité e son centre technique municipal,...

La délocalisation du Centre Technique Municipal permettra également d'avoir un espace foncier conséquent disponible entre le futur lycée, le collège actuel et le centre-ville à définir selon la stratégie dans le cadre du programme Petite Ville de Demain et le programme d'actions cœur de ville.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Mutualiser les bâtiments et espaces publics
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Créer un espace de cohésion sociale

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat, Conseil régional, CD 44, PVD, partenaires sociaux et associatifs

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 3 400 000 €

ACTION 1.1.1.37

► Développer des services aux habitants

Réalisation d'une voie de contournement

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Afin de faciliter l'accès au centre-ville et de limiter le transit des poids lourds en centralité, une voie de contournement à laquelle s'adosse une piste cyclable sera réalisée.

La voie de contournement permettra non seulement de faciliter les flux sur le territoire, de libérer le centre-ville mais également de faciliter l'accès au futur lycée.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : CD 44, Grand lieu Communauté

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €

Action

► Développer des services aux habitants

Sport

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. Pour répondre à l'accroissement de la population dans de bonnes conditions, Grand Lieu Communauté et les communes du territoire souhaitent pouvoir maintenir des services publics en proximité et adaptés aux besoins de la population, Une réflexion globale sur les équipements aquatiques va notamment être menée.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Etude sur le devenir des équipements aquatiques	Grand Lieu Communauté	1.1.1.38	2022
	St Philbert de Grand Lieu		

INDICATEURS

Réalisation de l'étude dans le calendrier prévisionnel

ACTION 1.1.1.38

Relance

► Développer du service aux habitants

Etude sur le devenir des équipements aquatiques

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population dans de bonnes conditions, Grand Lieu Communauté souhaite porter une réflexion globale sur les équipements aquatiques afin de dimensionner au mieux son offre tant dans le fonctionnement que dans les investissements à venir sur les équipements.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants

ÉTAPES

- Rédaction d'un cahier des charges
- Retenir un cabinet pour réalisation de l'étude
- Définir les orientations du territoire
- Mettre en œuvre la feuille de route notamment dans les investissements sur les équipements aquatiques

OBJECTIFS

- Se doter d'une vision prospective en matière de politique aquatique communautaire
- Cerner les enjeux de qualité de gestion, économiques, financières et budgétaires et élaborer des propositions d'amélioration (tarifs, gestion, outils...) ;
- Favoriser un positionnement ouvert et multi-activités
- Elaborer des propositions de préprogrammation ainsi que développement de la fréquentation.

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MOYENS PRÉVISIONNELS

Coût prévisionnel de l'étude: 30 000 €

ACTION 1.1.1.39

Relance

► Développer du service aux habitants

Etude sur le devenir des équipements aquatiques

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Pour répondre à l'accroissement de la population dans de bonnes conditions, le commune de St Philbert de Grand Lieu souhaite rénover et aménager son complexe sportif des Chevrets afin de dimensionner au mieux son offre en équipements sportifs sur le territoire.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants**

ÉTAPES

- Retenir un maître d'oeuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Développer des services aux habitants
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat (DETR, DSIL), Conseil Régional, Agence nationale du Sport

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MOYENS PRÉVISIONNELS

Coût prévisionnel des travaux: 300 000 €

Action

► Développer des services aux habitants

Renforcer la centralité avec du commerce

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages.

Afin de maintenir du dynamisme par du commerce en centralité, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Création d'un kiosque central à usage culturel et alimentaire	St Lumine de Coutais	1.1.2.1	2024-2026
Animation et soutien aux commerces de centre-ville : manager de commerce	Grand Lieu Communauté	1.1.2.2	2022-2024
Création d'un pôle commercial de proximité en centre-ville	Le Bignon	1.1.2.3	2021-2023
Acquisition et réhabilitation de cellules commerciales	La Chevrolière	1.1.2.4	2021-2026
Réaménagement d'un quartier commercial	Pont Saint Martin	1.1.2.5	2022-2026
Rénovation d'un commerce communal en centre-bourg	Geneston	1.1.2.6	2021-2022
Projet de halles couvertes en centre-ville	La Chevrolière	1.1.2.7	2024-2026
Etude sur le commerce	St Philbert de Grand Lieu	1.1.2.8	2021-2023
Accompagnement des commerçants	St Lumine de Coutais	1.1.2.9	2022
Etude sur l'opportunité de créer de nouveaux commerces	La Limouzinière	1.1.2.10	2022-2023
Création d'une zone commerciale en centre-bourg	St Colomban	1.1.2.11	2022-2025

INDICATEURS

- Nombre de commerces ouverts et maintenus
- Nombre de surfaces de vente créées en centre-bourg en m²

ACTION 1.1.2.1

► Renforcer la centralité avec du commerce

Création d'un kiosque central à usage culturel et alimentaire (halle, marché couvert)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

Afin de renforcer le dynamisme du centre-bourg et de faciliter l'implantation des nouvelles activités commerciales, la commune de St Lumine de Coutais souhaite construire un kiosque central en cœur de bourg à vocation alimentaire mais également culturelle (accueil d'un marché de produits locaux, d'activités associatives et culturelles...).

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude du potentiel commercial par la CCI
- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux de construction

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Revitaliser le centre-ville
- Encourager la pratique culturelle et créer un espace de cohésion sociale

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : Banque des Territoires, Chambre de Commerce et d'Industrie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 100 000 €

ACTION 1.1.2.2

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Manager de centre-ville

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

L'animation et le soutien aux commerces locaux, est réalisé différemment selon les communes. De nombreuses communes estiment qu'elles ne disposent pas d'un tissu suffisamment structuré et des compétences internes pour assurer l'animation et l'accompagnement nécessaire envers les commerçants de leur centralité.

A ce titre, il est apparu pertinent d'organiser cet accompagnement à l'échelle intercommunal par le recrutement d'un animateur de centre-ville.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants

ÉTAPES

- Rédiger une fiche de poste
- Procéder au recrutement d'un manager de centre-ville
- Identifier les besoins prioritaires des commerçants
- Mettre en œuvre la feuille de route

OBJECTIFS

- Renforcer l'offre commerciale locale en entraînant une dynamique de revitalisation globale et en remobilisant les commerçants et acteurs du commerce à travers des actions concertées
- Accompagner les commerçants de toutes les centralités dans leur adaptation et modernisation, notamment dans leur transition numérique, et leur proposer une ingénierie de soutien

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS PRÉVISIONNELS

Coût prévisionnel du poste : 45 000 €/ an

ACTION 1.1.2.3

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Création d'un pôle commercial de proximité en centre-ville « Quartier des Aires »

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune du Bignon est également signataire.

Afin de revitaliser le centre-ville, donner une cohérence d'implantations des commerces de proximité et de faciliter l'implantation de nouvelles activités, la commune du Bignon a identifié un foncier stratégique en centralité qui permettra de développer une nouvelle polarité commerciale de centralité. De plus, compte tenu de la vétusté des locaux commerciaux existants sur le bourg, le redynamisation commerciale ne peut s'inscrire qu'au travers d'une politique municipale active et concertée.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Schéma de principe de l'aménagement de la zone (déjà réalisé par Voix Mixtes et Lelan architectes Urbanistes)
- Programmation (Septembre 2021 – Décembre 2023)
- Choix de la maîtrise d'œuvre (Cabinet CDC Conseils)
- Passer les marchés de travaux (Entreprises BAUDRY TP et VERDE TERRA titulaires des marchés VRD et Espaces Verts)
- Réaliser les travaux
- Construction des cellules commerciales par un promoteur (hors fiche action)

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale et l'économie de proximité
- Revitaliser le centre-ville
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : CD 44; Etat ; Région Pays de la Loire

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 900 000 €

ACTION 1.1.2.4

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Acquisition et réhabilitation de cellules commerciales

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune de la Chevrolière en est signataire.

Afin de conforter le tissu commercial local en centre bourg et de faciliter l'implantation des nouvelles activités, la commune souhaite se porter acquéreur de locaux situés en cœur de bourg pour les réhabiliter. Un projet de création de deux cellules commerciale est en phase opérationnelle mais d'autres opportunités sont à l'étude pour développer des projets autour du commerce ou de l'artisanat.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux de rénovation
- Installer de nouvelles activités commerciales

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux

Création de deux cellule commerciales au 10 Grand Rue : 486 000 €HT (avec acquisition foncière)

Autres projets : 300 000 €

ACTION 1.1.2.5

► Développer des services aux habitants

Réaménagement du quartier du Hameau des Vignes en particulier de l'axe structurant de la rue des Vignes et du pôle commercial

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

La commune de Pont Saint Martin souhaite réaménager le quartier commercial des Vignes pour apaiser la circulation et développer des accès sécurisés pour les piétons et les vélos au sein de ce quartier commercial qui renforcera la connexion de la zone des vignes au centre-bourg via la rue de Nantes.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude urbaine et paysagère
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins des habitants
- Apaiser l'entrée de ville et le quartier commercial
- Renforcer la connexion entre les deux sites de la centralité bicéphale
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : CD44, ORT

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 600 000 €

► Renforcer la centralité avec du commerce

Rénovation du commerce Erwan KF



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

Afin de maintenir un local commercial en centre bourg, et de faciliter l'implantation d'une nouvelle activité, la commune de Geneston s'est portée acquéreur d'un local commercial situé sur la place de l'Eglise. Le local nécessite une rénovation.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux de rénovation

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 100 000 €

ACTION 1.1.2.7

► Renforcer la centralité avec du commerce

Projet de halles couvertes en centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune de La Chevrolière en est signataire.

Afin de conforter le tissu commercial local et de dynamiser son centre bourg, la commune de La Chevrolière souhaite construire une halle couverte pour accueillir à la fois un marché mais aussi des événements festifs qui pourraient se dérouler quelque soit la saison.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux de rénovation
- Installer de nouvelles activités commerciales

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 € (hors acquisitions foncières estimées à 300K€)

ACTION 1.1.2.8

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Etude sur le commerce en centre-ville mesurant l'impact de la crise sanitaire

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT dont la commune de St Philbert de Grand Lieu est signataire.

La crise sanitaire, inédite, semble avoir fait évoluer les habitudes de consommation de la population ainsi que leurs attentes.

Pour autant, l'impact de la crise sur les commerces reste encore peu mesurable et les trajectoires à venir encore incertaines.

Les élus souhaitent donc objectiver leurs actions en réalisant une analyse de la crise sanitaire sur les commerces du centre-ville.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Analyse de l'effet de la crise sur le commerce de centre-ville
- Définition d'une stratégie d'accompagnement des commerçants

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Revitaliser et animer le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif de l'étude: 25 000 €

ACTION 1.1.2.9

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Accompagner les commerçants

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

Afin de renforcer le dynamisme du centre-bourg et de faciliter l'implantation des nouvelles activités commerciales, la commune de St Lumine de Coutais souhaite accompagner les commerçants

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Etude du potentiel commercial par la CCI
- Faire intervenir un cabinet spécialisé pour animer les commerçants de centre-bourg

OBJECTIFS

- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Revitaliser et animer le centre-ville
- Conforter l'existant et accompagner les futures demandes
- Agir sur la qualité des vitrines, la signalétique
- Adapter l'ordre à la demande (horaires)

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : CD44, Chambre de Commerce et d'Industrie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 20 000 €

ACTION 1.1.2.10

Relance

► Renforcer la centralité avec du commerce

Etude sur l'opportunité de créer de nouveaux locaux commerciaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

Afin de renforcer le dynamisme du centre-bourg et de faciliter l'implantation des nouvelles activités commerciales, la commune de La Limouzinière souhaite étudier les opportunités de nouveaux locaux pour accueillir du commerce en centre-bourg puisqu'elle ne dispose plus de boulangerie dans le centre-bourg. Et pour éviter que des cellules commerciales soient occupées par des activités artisanales ne répondant pas forcément aux besoins quotidiens de la population.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces**

ÉTAPES

- Réalisation d'un diagnostic par la CCI
- Réaliser une étude des besoins de la population et les opportunités liées à la vente d'une parcelle en centre-bourg.

OBJECTIFS

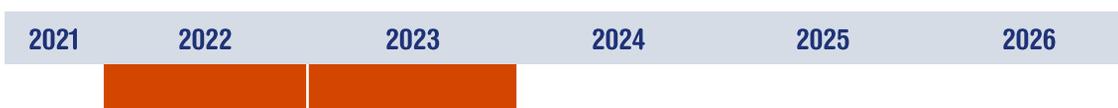
- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Revitaliser et animer le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Limouzinière

Partenaires potentiels : Conseil Départemental, CAUE, CCI

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 100 000 €

ACTION 1.1.2.11

► Renforcer la centralité avec du commerce

Etude sur la création d'un pôle commercial de proximité en centre-ville

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. Afin de revitaliser le centre-ville, et de faciliter l'implantation de nouvelles activités, la commune de St Colomban a identifié un foncier stratégique en centralité qui permettra de développer une nouvelle polarité commerciale de centralité. Elle souhaite approfondir l'aménagement de son cœur de bourg en réalisant un plan guide opérationnel.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Renforcement de la centralité avec des services aux habitants et des commerces

ÉTAPES

- Retenir un cabinet
- Réaliser un plan guide

OBJECTIFS

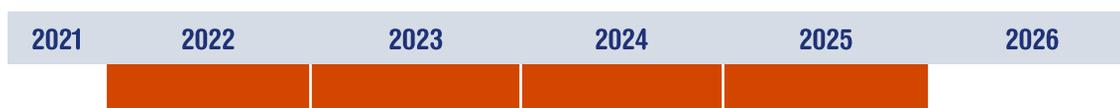
- Développer des services aux habitants
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 200 000 €

Action

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Il est nécessaire pour le territoire de proposer une offre diversifiée de logements pour s'adapter au dynamisme démographique et faciliter le parcours résidentiel sur le territoire.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Logements seniors et intermédiaires en cœur de bourg	La Limouzinière	1.2.1.1	2021
Logement seniors et résidence autonomie	Le Bignon	1.2.1.2	2022-2024
Logements seniors	Geneston	1.2.1.3	2021-2023
Logement sociaux et inclusifs en renouvellement urbain en cœur de bourg	La Chevrolière	1.2.1.4	2022-2025
Renouvellement urbain créant du commerce et des logements seniors et pour accueillir de nouvelles structures familiales	Montbert	1.2.1.5	2021-2024
Création d'une résidence jeunes travailleurs	Pont Saint Martin	1.2.1.6	2022-2024

INDICATEURS

- Nombre et typologie de logements créés

ACTION 1.2.1.1

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Création de nouveaux logements à destination des seniors

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Suite à une forte demande de la population, la commune de La Limouzinière souhaite porter une opération de logements intermédiaires à destination des seniors afin de faciliter le maintien à domicile. Cette opération se situera en cœur de bourg.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Finaliser l'acquisition foncière du secteur
- Définir la programmation du secteur
- Choisir un aménageur

OBJECTIFS

- Produire du logement diversifié
- Faire du renouvellement urbain
- S'adapter au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Limouzinière

Partenaires potentiels :Atlantique Habitation, Conseil Départemental

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 73 083 €

ACTION 1.2.1.2

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Création de nouveaux logements à destination des seniors : résidence autonomie

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018. Suite à l'analyse des besoins sociaux réalisées auprès de la population, la Commune LE BIGNON souhaite réaliser une résidence autonomie en remobilisant un espace en friche en plein cœur de bourg. Le projet se situe sur le site de l'Escape Game « la terreur du Bignon », espace communal mis à disposition le temps de la définition du projet municipal. Le projet de résidence autonomie consiste en la réalisation de 40 logements sociaux à destination des seniors et personnes handicapées.

Les exigences environnementales et en matière d'économie d'énergie sont importantes et les logements respecteront la norme RE 2020.

HABITAT44 (bailleur social) et CEMAVIE (organisme gestionnaire) sont les partenaires privilégiés de la Municipalité sur ce projet, lequel a été lauréat de la l'appel à projets départemental dénommé « Agir pour bien vieillir » et plus particulièrement de la poursuite du développement de solutions innovantes d'habitat intermédiaire assorties de services de proximité.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Choix de la maîtrise d'œuvre par le bailleur social HABITAT44
- Démolition des bâtiment existants sur le foncier et viabilisation du terrain selon les besoins du nouveau bâtiment
- Céder le terrain au bailleur social à l'euro symbolique
- Construction de la structure sous maîtrise d'ouvrage HABITAT44 (hors fiche action)

OBJECTIFS

- Répondre aux enjeux de la densification urbaine en mobilisant du foncier disponible en zone urbaine
- Produire du logement diversifié
- S'adapter au vieillissement de la population
- Répondre aux enjeux environnementaux avec un bâtiment RE2020

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : Etat (Fonds Friches), ORT, CD 44, Habitat 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 650 000 €

ACTION 1.2.1.3

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Création de nouveaux logements à destination des seniors

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Suite à une forte demande de la population, la commune de Geneston a souhaité acquérir du foncier afin de monter une opération de logements intermédiaires couplés à des logements sociaux.

Cette opération se situera en cœur de bourg avec des accès depuis la Place du 11 Novembre.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées



Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Finaliser l'acquisition foncière du secteur (rencontre en 2022 avec l'EPF)
- Définir la programmation du secteur
- Choisir un aménageur

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- S'adapter au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (Fonds Friches), EPF, CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 80 000 €

ACTION 1.2.1.4

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Renouvellement urbain et densification proche du bourg : logements sociaux et inclusifs

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune de La Chevrolière en est signataire. Plusieurs opérations sont envisagées.

Secteur de la Michellerie : une opération pour laquelle la commune est propriétaire de 6ha qu'elle souhaiterait emménager pour du logement. Le programme comprendrait des lots libres en accession libre, accession à la propriété, des logements collectifs sociaux ou non. La commune a également le souhait d'y intégrer de l'habitat inclusif orienté vers le handicap.

Secteur parcelle Dautais : un programme tourné vers la mixité sociale et générationnelle avec à un projet de résidence autonomie.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude préalable
- Choix de la maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

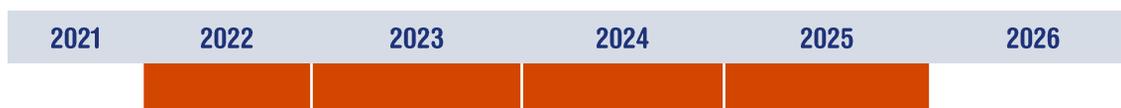
- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- S'adapter au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Départemental, LAD/AFLA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux :

Secteur Parcelles Dautais : 200 000 €

Secteur Parcelles Michellerie : €

ACTION 1.2.1.5

Relance

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Projet en centre-bourg associant logements seniors, intermédiaires et commerces

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. Plusieurs cellules commerciales, sont devenues vacantes sur la commune de Montbert qui s'est portée acquéreur de ce foncier (environ 1 400 m²) afin d'engager une réflexion globale de renouvellement urbain de ces bâtiments en plein cœur de bourg. Le projet permettrait de créer des cellules commerciales en rez-de-chaussée et des logements dédiés notamment aux seniors et répondant aux nouvelles structures familiales à l'étage.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Produire du logement diversifié
- Faire du renouvellement urbain
- Revitaliser le centre-bourg
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : Etat (Fonds friches), EPF, CD 44, Conseil Région

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 500 000 €

ACTION 1.2.1.6

Relance

► Diversifier l'offre de logement et travailler au parcours résidentiel des habitants

Création d'une résidence de jeunes travailleurs

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Une étude de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) a confirmé le besoin de logements pour jeunes travailleurs sur la commune de Pont-Saint-Martin, qui ne dispose actuellement d'aucun logement pour jeunes travailleurs. La commune dispose du foncier retenu pour le projet : 2 bâtiments sont situés sur l'emprise du projet, un des bâtiments a fait l'objet d'une préemption par la mairie. Le terrain d'assiette du projet représente 1000 m².

Un des bâtiment sera démoli et reconstruit pour produire entre 15 et 18 logements pour jeunes travailleurs. L'autre sera rénové et réutilisé pour les parties communes.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Produire du logement diversifié
- Faire du renouvellement urbain
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : Grand Lieu Communauté, ORT, Association pour l'Habitat des Jeunes Pays Grand Lieu et Logne, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (Urhaj), le Département

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 450 000 €



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

Les possibilités de réaliser du renouvellement urbain compte tenu d'un souhait de sobriété foncière, ont été listées.

Afin de concrétiser des opérations de renouvellement urbain, plusieurs projets seront portés sur le territoire de Grand Lieu.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Réalisation d'une étude préalable OPAH	Grand Lieu Communauté	1.2.2.1	2023
Etude programmatique et projet de revitalisation du centre-bourg	Pont Saint Martin	1.2.2.2	2021-2022
Etude de faisabilité et de programmation de redynamisation du centre-bourg	Montbert	1.2.2.3	2021-2022
Etude programmatique et projet de revitalisation du centre-bourg	La Chevrolière	1.2.2.4	2021-2022
Etude programmatique et projet de revitalisation du centre-bourg	St Philbert de Grand Lieu	1.2.2.5	2021-2022
Etude urbain d'une dent creuse de 1,2ha en centre-bourg	St Lumine de Coutais	1.2.2.6	2021-2022
Requalification du cœur de bourg : projet St François d'Assise	St Philbert de Grand Lieu	1.2.2.7	2021-2023
Renouvellement urbain Place St Martin	Le Bignon	1.2.2.8	2022-2024
Aménagement d'un local en réhabilitation à destination des associations	St Philbert de Grand Lieu	1.2.2.9	2022-2024
Etude pour la réalisation d'un plan guide	Geneston	1.2.2.10	2022-2023
Etude pour la réalisation d'un plan guide	St Lumine de Coutais	1.2.2.11	2022-2023
Etude pour la réalisation d'un plan guide	St Colomban	1.2.2.12	2022-2023

INDICATEURS

- Etat d'avancement des études programmatiques au regard des calendriers prévisionnels

ACTION 1.2.2.1

► Faire du renouvellement urbain

Réalisation d'une étude préalable OPAH

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'ORT peut valoir convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) si elle comporte toutes les dispositions de l'article L 303-1 du Code de la construction et de l'habitat, notamment périmètre, montant des aides, mesures d'accompagnement social, interventions urbaines. Elle vaut OPAH renouvellement urbain si elle intègre l'un des volets suivants :

- volet immobilier et foncier : restauration immobilière, portage et recyclage foncier.
- volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne.
- volet copropriétés fragiles ou en difficulté.

Grand Lieu Communauté souhaite intervenir sur l'habitat des neufs centralités afin d'améliorer la qualité des logements. Pour ce faire, elle doit compléter sa connaissance fine du parc de logements anciens afin de préciser la faisabilité et les modalités opérationnelles de la mise en œuvre d'une ou plusieurs OPAH sur le territoire.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Préparation d'un cahier des charges
- Lancement et réalisation de l'étude pré-opérationnelle par commune
- Partage avec les partenaires pour évaluer l'opportunité de créer une OPAH et le cas échéant une OPAH-RU

OBJECTIFS

- Approfondir la connaissance du foncier et des logements sur les volets de l'énergie, de l'habitat indigne et dégradé, de l'accessibilité et de l'adaptation,
- Faire du renouvellement urbain
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Faire du renouvellement urbain

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Communes, DDTM, ANAH

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021

2022

2023

2024

2025

2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 60 000 €

ACTION 1.2.2.2

Relance

Faire du renouvellement urbain

Étude programmatique et projet de revitalisation du Cœur de bourg- Cœur de Ville - Habitat et renouvellement urbain

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018,

La commune de Pont-Saint-Martin, soumise aux obligations SRU cherche à réinterroger son potentiel pour définir au mieux une stratégie de renouvellement urbain et de production de logements sociaux.

Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces dans cette centralité bicéphale. Cette étude a vocation à structurer le renouvellement urbain particulièrement des axes de la route de Nantes et du Pays de Retz. Ces secteurs sont soumis à de fortes pressions foncières que la collectivité entend maîtriser pour un développement de la mixité sociale dans le respect d'un cadre de vie en cohérence avec le développement durable et des objectifs de l'Agenda 2030.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Diagnostic
- Etude programmatique et scénari
- Restitution de l'étude
- Contractualiser avec des lotisseurs privés et publics

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques en particulier sur les axes structurants rue de Nantes et rue d'Herbauges
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : EPF, CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des études : 120 000 €

ACTION 1.2.2.3

Relance

Faire du renouvellement urbain

Étude urbaine programmatique de revitalisation du centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Sur la commune de Montbert, les élus souhaitent étudier la zone en centre-bourg en vue d'obtenir une étude programmatique de revitalisation, Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 30 000 €

ACTION 1.2.2.4

► Faire du renouvellement urbain

Étude urbaine programmatique de revitalisation du centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

Sur la commune de La Chevrolière, les élus souhaitent obtenir une étude prospective et de programmation de son centre-ville.

Au travers de la présente démarche de programmation, il s'agit pour la ville de La Chevrolière, de disposer en amont de réflexions opérationnelles, d'une stratégie d'aménagement cohérente de son centre-ville, questionnant à la fois ses atouts, ses faiblesses et chacun de ses usages dans le cadre d'une approche analytique et d'une vision prospective globales

Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces et les parcelles destinées à être densifiées en renouvellement urbain.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Concertation
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Conseil Départemental

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 15 000 €

ACTION 1.2.2.5

► Faire du renouvellement urbain

Étude urbaine programmatique de revitalisation du centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Sur la commune de St Philbert de Grand Lieu, les élus souhaitent identifier des poches ou des propriétés à acquérir afin de constituer une réserve immobilière foncière. Cette stratégie d'acquisition foncière communale devra permettre à la commune de faciliter la production de logements et de logements locatifs et/ou sociaux, en disposant de la maîtrise foncière.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : LAD, EPF, CD 44, PVD, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 250 000 €

ACTION 1.2.2.6

► Faire du renouvellement urbain

Étude urbaine d'une dent creuse de 1,2ha en centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Sur la commune de St Lumine de Coutais, le secteur de l'Abbé Chevalier, comprend de nombreuses parcelles libres et fonds de jardins, en cœur de bourg. Il est donc nécessaire d'étudier cette zone en vue d'y créer une nouvelle zone d'habitat jumelant résidence seniors et logements sociaux et primo-accédants à côté de l'Eglise.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Achat de terrains et possible expropriations à prévoir
- Aménagement

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : EPF, Etat (DETR), CD44, LAD, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 100 000 €

ACTION 1.2.2.7

► Faire du renouvellement urbain

Requalification du cœur de bourg et projet de renouvellement urbain St François d'Assise

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018,

Sur la commune de St Philbert de Grand Lieu, sur un site d'environ 4 ha (dont une partie en zone humide) Bouygues Immobilier, va réaliser 130 logements, par densification sur environ 2 ha.

Le bâtiment principal va être détruit et le porteur de projet rétrocèdera un local de 500 m² à la ville pour l'aménagement d'un tiers-lieu répondant aux besoins des usagers. Des études seront à prévoir pour l'aménagement de ce local ainsi que ses abords. En plus de ce local, la ville récupère également la chapelle, le jardin à la française (qui sera refait), le lavoir, la zone humide et du petit patrimoine de proximité.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Déconstruire le bâtiment
- Construire le programme d'habitat
- Valoriser les bâtiments non déconstruits et les restaurer
- Livrer le programme

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Produire du logement diversifié
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Valoriser le patrimoine communal

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional , CD 44, PVD, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 3 200 000 €

ACTION 1.2.2.8

Relance

Faire du renouvellement urbain

Projet en centre-bourg associant logement d'urgence, intermédiaires et commerces ou service public

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT. La commune du Bignon s'est portée acquéreur de plusieurs bâtis sur la Place St Martin. Plusieurs propriétés restent encore à acquérir pour détenir l'ensemble du linéaire, ce qui devrait être finalisé en 2022-2023 avec l'action de l'établissement public foncier de Loire-Atlantique.

L'ensemble de ce linéaire pourra ensuite faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain, afin de produire des logements diversifiés (dont au moins un d'urgence) et d'engager la rénovation des rez-de-chaussée en commerces et/ou de services publics.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Finaliser l'acquisition du linéaire
- Valider l'esquisse du projet de renouvellement urbain en partenariat avec un opérateur immobilier
- Céder l'enveloppe foncière à l'opérateur immobilier avec un déficit foncier à constater
- Réaliser les travaux par l'opérateur immobilier (démolition/reconstruction)

OBJECTIFS

- Produire du logement diversifié
- Réaliser une opération de renouvellement urbain
- Revitaliser le centre-bourg
- Soutenir l'emploi et encourager l'économie locale
- Adapter les commerces et/ou équipements publics au dynamisme démographique
- Construction immobilière par un promoteur (hors fiche action)

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : Etat (Fonds friches), ORT, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 450 000 €

ACTION 1.2.2.9

► Faire du renouvellement urbain

Aménagement d'un local de 500 m² à destination des associations et de usagers dans le programme de St François d'Assise

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Sur la commue de St Philbert de Grand Lieu, sur un site d'environ 4 ha (dont une partie en zone humide) Bouygues Immobilier, va réaliser 130 logements, par densification sur environ 2 ha et rétrocéder un local de 500 m² à la ville pour l'aménagement d'un tiers-lieu à destination des associations et des usagers. Des études seront à prévoir pour l'aménagement de ce local ainsi que ses abords.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Retenir un maître d'oeuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réalise les travaux d'aménagement

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Répondre aux besoins des habitants
- Apporter un service de proximité en centre-ville
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique
- Valoriser le patrimoine communal

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional , CD 44, PVD

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 400 000 €

ACTION 1.2.2.10

Relance

Faire du renouvellement urbain

Étude pour la réalisation d'un plan guide

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

Sur la commune de Geneston, les élus souhaitent étudier la zone en centre-bourg en vue d'obtenir une étude programmatique de revitalisation,

Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

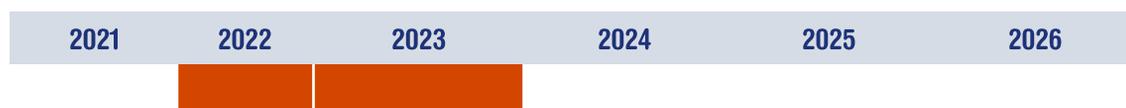
- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 30 000 €

ACTION 1.2.2.11

Relance

Faire du renouvellement urbain

Étude pour la réalisation d'un plan guide

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

Sur la commune de St Lumine de Coutais, les élus souhaitent étudier la zone en centre-bourg en vue d'obtenir une étude programmatique de revitalisation, Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

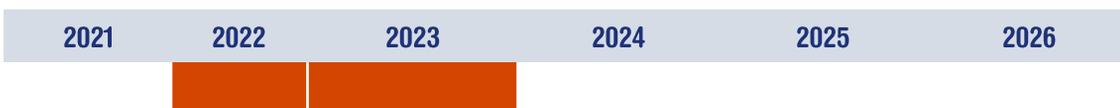
- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 80 000 €

ACTION 1.2.2.12

Relance

Faire du renouvellement urbain

Étude pour la réalisation d'un plan guide

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018.

Sur la commune de St Colomban, les élus souhaitent étudier la zone en centre-bourg en vue d'obtenir une étude programmatique de revitalisation, Cette étude de programmation permettra de mieux cibler où implanter les zones d'habitat et de commerces.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude programmatique et scénarii
- Restitution de l'étude
- Mise en œuvre

OBJECTIFS

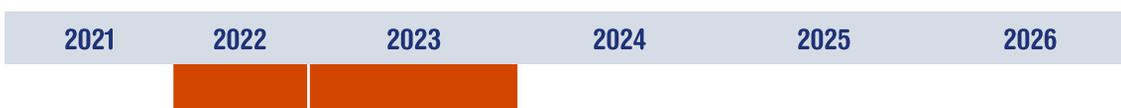
- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Situer les zones d'habitat et de commerces les plus stratégiques
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 30 000 €

Action

► Soutenir le développement des logements locatifs privés et sociaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018. La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Il est nécessaire pour le territoire de proposer une offre diversifiée de logements et de soutenir le logement locatif sous toutes ses formes.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Nouveaux lotissements à Viais et en cœur de bourg sur une friche industrielle	Pont Saint Martin	1.2.3.1	2021-2025
Achats de parcelles en centralité pour projets de logements	St Lumine de Coutais	1.2.3.2	2022-2025
Nouveaux logements sociaux et intermédiaires en cœur de bourg	St Colomban	1.2.3.3	2022-2024

INDICATEURS

- Nombre et typologie de logements créés

ACTION 1.2.3.1

► Soutenir le développement des logements locatifs privés et sociaux

Aménagement de lotissements Viais Sud, jardin du Bourg / opération d'habitat en cœur de bourg avec 100 % de logements sociaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, La commune de Pont-Saint-Martin, soumise aux obligations SRU cherche à réinterroger son potentiel pour définir au mieux une stratégie de renouvellement urbain et de production de logements sociaux.

Plusieurs secteurs seront développés pour y créer des logements sociaux: Viais, Centre-bourg, Jardins Sud Un projet de logement BRS est à l'étude en cœur de bourg sur une assiette foncière appartenant à la commune.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Contractualiser avec des lotisseurs privés et publics

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : EPF, département

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 400 000€

ACTION 1.2.3.2

► Soutien au développement des logements locatifs privés et sociaux

Constitution de réserves foncières pour des projets de revitalisation

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018,

La reconquête des centralités est un défi pour Grand Lieu Communauté qui dispose de plusieurs types de centralités. Si le territoire est très attractif, les centralités sont parfois mises à mal par la proximité de zones commerciales, et par un étalement urbain des villages. Grand Lieu Communauté a d'ailleurs signé une convention ORT.

Afin de renforcer le dynamisme du centre-bourg et de faciliter l'implantation des nouvelles activités commerciales, la commune de St Lumine de Coutais souhaite acquérir des parcelles en centralité pour constituer des réserves foncières utiles sur le long terme.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

Urbanisme dynamique et maîtrisé

ÉTAPES

- Etude sur le devenir du Centre Bourg par le CAUE
- Définir les parcelles foncières à enjeux
- Achat des parcelles utiles

OBJECTIFS

- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- Revitaliser le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : EPF, CAUE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 350 000 €

ACTION 1.2.3.3

► Soutenir le développement des logements locatifs privés et sociaux

Création de nouveaux logements sociaux et intermédiaire en cœur de bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

Grand Lieu a réalisé un programme d'action foncière en 2018, Suite à une forte demande de la population, la commune de St Colomban souhaite encourager la construction de logements sociaux.

Cette opération se situera en cœur de bourg.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Urbanisme dynamique et maîtrisé**

ÉTAPES

- Définir la programmation du secteur
- Choisir un aménageur

OBJECTIFS

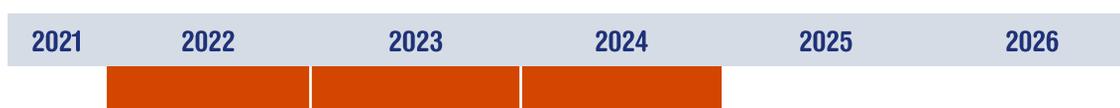
- Faire du renouvellement urbain
- Produire du logement diversifié
- S'adapter au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : CD 44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif de l'étude : à définir

Action

► Accueillir de nouvelles entreprises

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. La croissance économique durable est un enjeu pour permettre aux habitants du territoire de trouver des emplois localement.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ Développement coopératif avec la métropole

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Réalisation d'une étude stratégique de développement et d'attractivité du territoire	Grand Lieu Communauté	1.3.1	2022

INDICATEURS

Réalisation de l'étude dans le calendrier prévisionnel

ACTION 1.3.1

Relance

► Accueillir de nouvelles entreprises

Réalisation d'une étude stratégique de développement et d'attractivité du territoire

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. La croissance économique est un enjeu. Grand Lieu Communauté souhaite définir ses besoins et les intervenants qui seront chargés de mener à bien les études pour l'élaboration d'une stratégie économique territoriale de moyen terme.

Il s'agit d'accompagner les élus du territoire à construire en commun et de façon concertée une stratégie prospective sur le devenir du territoire en matière de développement et d'attractivité économiques, de se doter d'un outil d'anticipation, et d'assurer ainsi un développement durable du territoire.

Axe 1 : Territoire attractif à l'aménagement équilibré : cohésion sociale et centralités renforcées

↳ **Développement coopératif avec la métropole**

ÉTAPES

- Préparation d'un cahier des charges
- Retenir un cabinet
- Procéder à l'étude et à la définition d'axes stratégiques
- Mettre en œuvre

OBJECTIFS

- Partager une vision commune et prospective du développement économique
- Encourager l'évolution des activités économiques vers le développement durable
- Etablir une stratégie en matière d'attractivité, de marketing et de notoriété économique
- Requalifier et densifier les parcs d'activités

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil régional, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif de l'étude: 60 000 €



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux et actifs pour accéder au centre ville et pour relier les équipements structurants du territoire, Grand lieu Communauté comme les communes du territoire portent de nombreux projets

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Préserver le territoire**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Liaisons douces La Chevrolière et Tournebride	Grand Lieu Communauté	2.4.1.1	2022
Liaison douces La Limouzinière/St Colomban	Grand Lieu Communauté	2.4.1.2	2022
Liaison douces La Limouzinière/St Philbert	Grand Lieu Communauté	2.4.1.3	2022
Liaison douces Pont St Martin / Viais	Grand Lieu Communauté	2.4.1.4	2023
Liaison douces St Lumine de Coutais/St Philbert	Grand Lieu Communauté	2.4.1.5	2024
Liaisons douces Le Bignon/Montbert/Geneston	Grand Lieu Communauté	2.4.1.6	2024
Mobilité douce le long de la voie de contournement	St Philbert de Grand Lieu	2.4.1.7	2024-2025
Itinéraires cyclables et liaisons douces villages / équipements scolaires, touristiques et covoiturage	Montbert	2.4.1.8	2021-2024
Plan global de déplacement communal	Geneston	2.4.1.9	2021-2024
Plan global de déplacement communal	St Lumine de Coutais	2.4.1.10	2021-2025
Etude sur le schéma directeur des mobilités douces	La Chevrolière	2.4.1.11	2022-2023
Etude de déplacement en centre bourg	Le Bignon	2.4.1.12	2021-2022
Chemins communaux, voies douces et sentier de la biodiversité	St Colomban	2.4.1.13	2020-2026
Itinéraires cyclables et liaisons douces villages / équipements scolaires, touristiques	La Chevrolière	2.4.1.14	2022-2023
Aménagement des 8 itinéraires prioritaires	Pont St Martin	2.4.1.15	2021-2025
Passerelle de 60 m sur l'Ognon	Pont St Martin	2.4.1.16	2021-2022
Etude sur les déplacements en cœur de ville	St Philbert de Grand Lieu	2.4.1.17	2022-2023
Programme de mobilités douces avec le futur lycée	St Philbert de Grand Lieu	2.4.1.18	2023-2026
Aménagement parc de promenade et voix douces	Le Bignon	2.4.1.19	2022-2024

INDICATEURS

- Evolution du linéaire mode doux réalisé
- Part de bi-motorisation des foyers

ACTION 2.4.1.1

Relance

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre le bourg de La Chevrolière et Tournebride

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 003 492 €

ACTION 2.4.1.2

Relance

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre St Colombran et La Limouzinière

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 697 295 €

ACTION 2.4.1.3

Relance

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre St Philbert de Grand Lieu et La Limouzinière

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 325 000 €

ACTION 2.4.1.4

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre le bourg de Pont Saint Martin et Viais

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 693 160 €

ACTION 2.4.1.5

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre St Philbert de Grand lieu et St Lumine de Coutais

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 79 000 €

ACTION 2.4.1.6

► Développer les modes actifs

Réalisation d'une liaison douce entre les communes du Bignon, de Montbert et de Geneston

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder aux parcs d'activités et faciliter l'accès à l'emploi, Grand Lieu Communauté réalise plusieurs liaisons cyclables transverses sur le territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les études de faisabilité
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux entre les communes et vers les parcs d'activités
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44, AVELO2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 211 790 €

ACTION 2.4.1.7

► Développer les modes actifs

Développer de la mobilité douce le long de la voie de contournement

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder au centre ville et pour relier les équipements structurants du territoire, la commune de St Philbert de Grand Lieu souhaite développer une voie douce le long de la voie de contournement notamment pour permettre un accès doux au futur lycée,

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand lieu

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44, PVD, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 400 000 €

ACTION 2.4.1.8

► Développer les modes actifs

Aménagement d'itinéraires cyclables et de liaisons douces et développement de l'aire de covoiturage

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis et vers le centre-bourg, la commune de Montbert souhaite réaliser des itinéraires cyclables et des liaisons douces entre les équipements scolaires, vers les villages et pour relier les liaisons ensemble et vers les itinéraires touristiques.

Elle souhaite également développer l'aire de covoiturage.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réalisation d'un schéma directeur de modes doux
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Montbert

Partenaires potentiels : ADEME, Conseil Régional,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 2.4.1.9

► Développer les modes actifs

Réaliser un plan global de déplacements pour développer les mobilités douces

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé un Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis et vers le centre-bourg, la commune de Geneston souhaite réaliser un schéma directeur des mobilités douces.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Retenir un cabinet pour la réalisation du schéma
- Vérifier la maîtrise du foncier

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : ADEME, Avélo 2

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 2.4.1.10

► Développer les modes actifs

Réaliser un plan communal de déplacements pour développer les mobilités douces

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis et vers le centre-bourg, la commune de St Lumine de Coutais souhaite réaliser un schéma directeur des mobilités douces.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Retenir un cabinet pour la réalisation du schéma
- Vérifier la maîtrise du foncier

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune, notamment l'accessibilité du centre bourg par les villages en toute sécurité
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : ADEME, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 20 000 €

ACTION 2.4.1.11

► Développer les modes actifs

Réaliser une étude sur les mobilités notamment pour relier les villages aux équipements en centre-ville et touristiques

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis les équipements scolaires et touristiques et vers le centre-bourg, la commune de la Chevrolière souhaite réaliser une étude de déplacement doux.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Retenir un cabinet pour la réalisation de l'étude
- Vérifier la maîtrise du foncier

OBJECTIFS

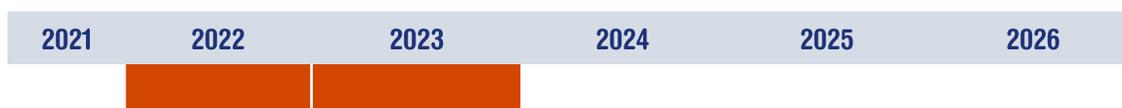
- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : ADEME,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 20 000 €

ACTION 2.4.1.12

► Développer les modes actifs

Réaliser une étude de déplacements en centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux. A la suite, après concertation avec la population, la Commune LE BIGNON a validé son propre Schéma Directeur Modes Doux et ainsi mis en évidence une vision plus fine du développement des mobilités douces sur le territoire communal. Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis et vers le centre-bourg, la Commune souhaite réaliser une étude de déplacement en centre-bourg, étude qui permettra d'influer à terme sur les sens de circulation et les flux de véhicules pour répondre aux enjeux d'une circulation mixte et apaisée.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Préserver le territoire**

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Retenir un cabinet pour la réalisation de l'étude
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Réaliser l'étude et programmer les investissements à venir

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la Commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg et apporter des solutions d'aménagement durables

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : ADEME, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 40 000 €

ACTION 2.4.1.13

► Développer les modes actifs

Extension des chemins communaux et voies douces et création d'un sentier de la biodiversité

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

En 2021, Grand Lieu s'inscrit dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature et souhaite développer des actions en faveur de la biodiversité.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces et de la biodiversité, la commune de St-Colomban souhaite continuer d'aménager des chemins communaux en voies douces pour restaurer les espaces naturels et créer un sentier de la biodiversité.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Vérifier la maîtrise du foncier
- Etudier le circuit de la biodiversité
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Restaurer les espaces naturels et la biodiversité
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St-Colomban

Partenaires potentiels : CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif : à définir

ACTION 2.4.1.14

Relance

► Développer les modes actifs

Aménagement d'itinéraires cyclables et liaisons douces reliant les équipements publics du centre ville et les villages

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux à l'intérieur de chaque commune et notamment depuis et vers le centre-bourg, la commune de La Chevrolière a réalisé un schéma directeur des mobilités douces. Plusieurs actions prioritaires ont été définies et doivent être mises en œuvre, dont l'aménagement d'itinéraires cyclables et liaisons douces entre les équipements du centre-bourg, les quartiers et les villages.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : ADEME, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 2.4.1.15

► Développer les modes actifs

Aménagement des 8 itinéraires prioritaires définis dans le schéma directeur des modes doux et développement de services associés

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé un Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces au sein des communes, Grand Lieu Communauté encourage la mise en place de Schéma directeur à l'échelle des communes. Ainsi, Pont Saint Martin a validé son schéma directeur des mobilités douces en mai 2021. Il a pour objectif d'aménager 8 itinéraires prioritaires dédiés aux modes doux pour desservir le bourg et les villages proches et d'installer les équipements associés (stationnements vélos, signalétique, etc.) et d'être en cohérence et en continuité des voies vertes intercommunales.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer des études pré-opérationnelles par itinéraires
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Commander et installer des équipements

OBJECTIFS

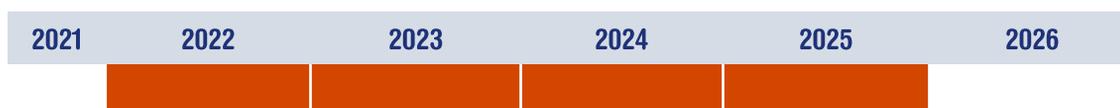
- Développer la pratique des modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : ADEME, Conseil Régional, Fonds Européens

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 500 000 €

ACTION 2.4.1.16

Relance

► Développer les modes actifs

Construction d'une passerelle de 60 m sur l'Ognon dédiée aux modes doux afin de relier le sud et le nord du bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

La commune a réalisé un schéma directeur des mobilités douces, et poursuit une réflexion plus large sur l'aménagement de son centre-bourg, sa revitalisation et sa traversée.

L'aménagement d'une passerelle dédiée aux modes doux pour franchir la rivière doit renforcer la cohésion du bourg et faciliter la circulation entre le nord et le Sud. La rivière l'Ognon constitue un obstacle majeur aux déplacements entre le Nord et le Sud du bourg. Le pont Utrillo constitue l'unique franchissement routier du bourg. Ce pont est traversé par 10 000 véh/jours en semaine. Très étroit il est inadapté voire dangereux pour les déplacements doux.

Cette passerelle serait donc une alternative au pont Utrillo pour les habitants du bourg mais aussi de Viais (sud-est de la commune). Elle permettrait de desservir à pied et à vélo directement de nombreux équipements municipaux (écoles, hôtel de ville, médiathèque, équipements sportif, etc.) ainsi que la zone commerciale plus au Nord.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Vérifier la maîtrise du foncier

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg
- Renforcer la cohésion urbaine

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : ADEME, Conseil Régional, Fonds Européens

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 270 000 €

ACTION 2.4.1.17

► Développer les modes actifs

Etude sur les déplacements doux en lien avec le cœur de ville

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder au centre ville et pour relier les équipements structurants du territoire, la commune de St Philbert de Grand Lieu souhaite réaliser une étude sur les déplacements en lien avec le cœur de ville pour les liaisons douces

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser l'étude

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand lieu

Partenaires potentiels : Banque des Territoires, LAD, ADEME

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 50 000 €

ACTION 2.4.1.18

► Développer les modes actifs

Mise en œuvre du programme de mobilités douces

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces, et dans l'objectif de travailler plus spécifiquement les modes doux pour accéder au centre ville et pour relier les équipements structurants du territoire, la commune de St Philbert de Grand Lieu mettra en œuvre le schéma de mobilité douce réalisé par la commune notamment pour permettre un accès doux au futur lycée.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Vérifier la maîtrise du foncier
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg
- Relier par voie douce les équipements structurants

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand lieu

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44, ADEME, PVD, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €

ACTION 2.4.1.19

► Développer les modes actifs

Aménagement du parc de promenade et réalisation de cheminements doux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En 2018, dans le cadre du projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Grand Lieu Communauté a réalisé une Schéma Directeur Modes Doux.

Afin de poursuivre cette dynamique en faveur du développement des mobilités douces et de continuer à verdir son cœur de bourg, la Commune LE BIGNON souhaite aménager son parc promenade (plantations, sanitaires, embellissement lieu de vie et mobilier) et réalisation d'un itinéraire de cheminement doux entre le centre-ville et certains villages (Baudouinière, Le Breil, La Chasse, Le Pin). Cette opération consiste en la création d'une liaison douce partant du bourg en parallèle de la RD62 (direction St Philbert de Grand Lieu) pour rejoindre les villages susmentionnés, associée à la requalification d'une entrée d'agglomération en lien avec un aménagement urbain.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser une étude de faisabilité pour la liaison douce
- Vérifier la maîtrise du foncier pour concrétiser l'opération de création de la liaison douce
- Attribuer un marché de maîtrise d'oeuvre et réalisation des travaux d'aménagement de cette liaison
- Etude des propositions de la commission cadre de vie pour l'aménagement du parc promenade communal
- Attribution du marché de travaux et réalisation des travaux à suivre

OBJECTIFS

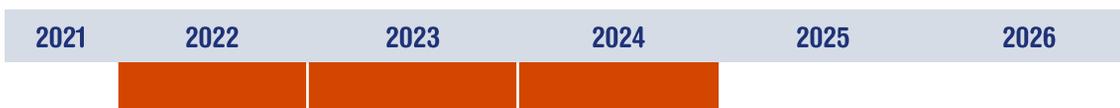
- Développer les modes actifs
- Faciliter les déplacements doux au sein de la commune
- Apaiser les déplacements dans le centre-bourg
- Verdir le centre-bourg

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : Etat, CD44

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 600 000 €

Action

► Encourager une agriculture durable

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Dans le cadre de l'attention portée à l'attractivité du territoire de Grand Lieu, les questions agricoles dans toutes leurs dimensions (économique, écologique, paysages, qualité de l'eau, alimentation...) sont au cœur d'actions et de réflexions sur le territoire communautaire. De plus, le PCAET de Grand Lieu approuvé en janvier 2020, prévoit dans son axe 3, le fait d'agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée ainsi que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Plantation de haies bocagères et arbres + reconquête des friches et des chemins ruraux + acquisition de prairies humides et aménagement de prairies de bas fonds	La Chevrolière	2.4.2.1	2022/2025
Programme d'actions agricoles et environnementales : remise en culture de secteur en friche, soutien aux installations agricoles, préservation et valorisation des espaces naturels, amélioration de la trame verte et bleue, etc.	Pont St Martin	2.4.2.2	2021/2025
Etudes et programmation d'actions en matière agricole et environnementale,	Grand Lieu Communauté	2.4.2.3	2022-2024

INDICATEURS

- Evolution du linéaire de haies
- Nombre de m² de prairies aménagées

ACTION 2.4.2.1

► Encourager une agriculture durable

Programme d'actions agricoles et environnementales

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, la commune agit pour promouvoir une agriculture durable et mène des actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Un travail de recensement des friches est mené pour dégager des espaces dédiés à l'agriculture locale. La commune souhaite planter des haies bocagères et des arbres et acquérir des prairies humides et notamment des prairies de bas fond.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lister et coordonner les différents projets
- Contractualiser avec la Chambre d'agriculture et d'autres partenaires
- Acquérir des parcelles
- Remettre en culture de secteur en friche
- Planter les haies et arbres

OBJECTIFS

- Encourager l'agriculture durable
- Valoriser les cours d'eau
- Développer le tourisme vert

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'eau

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 75 000 € dont acquisitions foncières

ACTION 2.4.2.2

► Encourager une agriculture durable

Programme d'actions agricoles et environnementales

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Depuis de nombreuses années la commune agit pour promouvoir une agriculture durable et mène des actions en faveur de la protection de la biodiversité.

La commune a engagé la restauration écologique du Marais de l'île via notamment des acquisitions foncières (22 ha) et le retour de l'agropastoralisme mais aussi

la valorisation touristique dans le cadre de la mise en tourisme du lac de Grand-Lieu. Par ailleurs, la commune travaille depuis 3 ans sur la redynamisation de l'agriculture locale en menant des opérations de remise en culture de secteurs en friches. La commune souhaite poursuivre son action en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement via la mise en œuvre d'une programme d'actions agricoles et environnementales.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Lister et coordonner les différents projets
- Contractualiser avec les partenaires (Chambre agriculture, GAB44, SBV...)
- Poursuivre la remise en culture de secteurs en friche
- Soutenir des installations en agriculture biologique
- Encourager les circuits courts et valoriser les producteurs locaux
- Améliorer la trame verte et bleue via notamment des plantations de haies
- Préserver et valoriser les espaces naturels

OBJECTIFS

- Encourager l'agriculture durable
- Favoriser la biodiversité
- Valoriser les espaces naturels
- Développer l'éco-tourisme

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : TEN, CD44, CTEau, Chambre d'agriculture, la Région

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 350 000 € sur le programme

ACTION 2.4.2.3

► Encourager une agriculture durable

Etude et programmation d'actions en matière agricole et environnementale

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Dans le cadre de l'attention portée à l'attractivité du territoire de Grand Lieu, les questions agricoles dans toutes leurs dimensions (économique, écologique, paysages, qualité de l'eau, alimentation...) sont au cœur d'actions et de réflexions sur le territoire communautaire.

De plus, le PCAET de Grand Lieu approuvé en janvier 2020, prévoit dans son axe 3, le fait d'agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée ainsi que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Encourager une agriculture durable et maîtriser le développement d'une agriculture impactant le paysage, la gestion de l'eau, la qualité des ressources sont des enjeux pour Grand Lieu ressortis du diagnostic du territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Se doter de moyens humains pour suivre et animer le sujet
- Lister et coordonner les différents projets
- Travailler à une feuille de route
- Mettre en œuvre la feuille de route

OBJECTIFS

- Encourager l'agriculture durable
- Favoriser la biodiversité
- Valoriser les espaces naturels et les cours d'eau
- Développer l'éco-tourisme

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, CD44, Agence de l'eau

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des études : à affiner

Action

► Gérer de manière durable et responsable les ressources

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, Grand lieu Communauté comme les communes du territoire portent de nombreux projets

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Démarche Territoire Engagé pour la Nature	Grand Lieu Communauté	2.4.3.1	2022-2024
Projet de création d'un pôle d'éducation à l'environnement et à la nature	St Philbert de Grand Lieu	2.4.3.2	2021-2025
Projet de création d'un pôle d'éducation à l'environnement et à la nature	Pont St Martin	2.4.3.3	2023-2026

INDICATEURS

- Réalisation des projets par rapport au calendrier

ACTION 2.4.3.1

► Gérer de manière durable et responsable les ressources

Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cela passe également par le fait d'agir pour protéger le bocage et la biodiversité associée ainsi que l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

La démarche de labellisation TEN permet d'infuser des axes de biodiversité dans de nombreux projets portés par Grand lieu Communauté comme par les communes du territoire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser un portrait environnemental du territoire
- Se doter de moyens humains pour suivre et animer le sujet
- Lister et coordonner les différents projets
- Travailler à une feuille de route
- Mettre en œuvre la feuille de route

OBJECTIFS

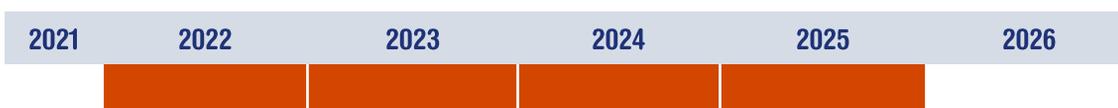
- Favoriser la biodiversité
- Valoriser les espaces naturels et les cours d'eau

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional,

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des études : à affiner

ACTION 2.4.3.5

► Gérer de manière durable et responsable les ressources

Création d'un espace ressources à l'environnement et d'un tiers-lieu

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Ilôt vert depuis le cœur de la ville, à proximité du Quai des romains et du Marais de l'Île, un projet de mise en place d'un espace ressources dédié à l'environnement et à la découverte du milieu est en réflexion sur l'espace Utrillo.

Véritable lieu d'échange, de convivialité et liens sociaux, il s'agit de renforcer des équipements et accueillir des activités nouvelles de type ateliers de Tiers-Lieu pour répondre aux demandes d'une population nouvelle.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet d'un espace de ressources et des milieux
- Etudier la faisabilité des différents usages et innovations avec l'ensemble de l'espace batimentaire et du foncier disponible
- Remettre aux normes les bâtiments
- Impliquer les associations locales et le conseil des citoyens intégrant la démarche Agenda 2030
- Trouver des porteurs de projets

OBJECTIFS

- Porter un projet socio-éducatif en lien avec l'environnement
- Créer des espaces d'expression et cultiver de nouvelles pratiques du vivre ensemble réduisant les déplacements et créant du lien social de type tiers-lieu et permettant le développement de l'économie circulaire.

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : Maison du Lac, Education Nationale, LAD, Grand Lieu Communauté, Conseil des Citoyens, Associations sportives et culturelles.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €

ACTION 2.4.3.2

► Gérer de manière durable et responsable les ressources

Création d'un pôle d'éducation à l'environnement et à la nature

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Dans le cadre des contrat « nature » du département, la commune souhaite développer un pôle nature. Ce pôle nature serait implanté à proximité des équipements sportifs et du parc de la Boulogne.

Afin de valoriser l'espace la commune de St Philbert de Grand Lieu pourrait se faire accompagner par le CPIE du Pays de Nantes (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement)

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réalisation d'un diagnostic écologique
- Etude de faisabilité
- Acquisition, défrichage, inventaires,
- Retenir un maître d'œuvre
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Porter un projet socio-éducatif en lien avec l'environnement
- Valoriser les cours d'eau
- Développer le tourisme vert

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : CPIE, Education Nationale, Grand Lieu Communauté

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 300 000 €

Action

► Améliorer la qualité de l'eau



GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cet axe est principalement tourné vers la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Réhabilitation de la STEP des Fontenelles	Grand Lieu Communauté	2.4.4.1	2021-2022
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées programme 2021/2022	Grand Lieu Communauté	2.4.4.2	2021-2022
Réhabilitation de 3 STEP du territoire (La Chevrolière, St Philbert et St Colomban)	Grand Lieu Communauté	2.4.4.3	2022-2023
Etude relative aux usages et qualités des cours d'eau	Grand Lieu Communauté	2.4.4.4	2022-2024

INDICATEURS

- Pourcentage d'eau parasites dans les réseaux
- Linéaire de réseaux réhabilités
- % d'installations autonome aux normes

ACTION 2.4.4.1

Relance

► Améliorer la qualité de l'eau

Réhabilitation de la STEP des Fontenelles

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cet axe est principalement tourné vers la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

L'assainissement collectif et notamment la performance des stations d'épuration du territoire jouent un rôle important dans la qualité de l'eau rejetée au milieu naturel.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les schéma directeur d'assainissement du territoire
- Retenir un maître d'oeuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'eau
- Optimiser la gestion des assainissements collectif du territoire

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), AELB

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux: 1 300 000 €

ACTION 2.4.4.2

Relance

► Améliorer la qualité de l'eau

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cet axe est principalement tourné vers la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

L'assainissement collectif, la qualité des réseaux d'eaux usées et la performance des stations d'épuration du territoire jouent un rôle important dans la qualité de l'eau rejetée au milieu naturel.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les schéma directeur d'assainissement du territoire
- Retenir un maître d'oeuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'eau
- Optimiser la gestion des assainissements collectif du territoire

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), AELB

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux: 1 200 000 €

ACTION 2.4.4.3

Relance



► Améliorer la qualité de l'eau

Réhabilitation de 3 STEP du territoire : La Chevrolière, St Philbert de Grand Lieu et St Colomban

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cet axe est principalement tourné vers la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

L'assainissement collectif, la qualité des réseaux d'eaux usées et la performance des stations d'épuration du territoire jouent un rôle important dans la qualité de l'eau rejetée au milieu naturel.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Réaliser les schéma directeur d'assainissement du territoire
- Retenir un maître d'oeuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'eau
- Optimiser la gestion des assainissements collectif du territoire

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), AELB

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux: 1 123 000 €

ACTION 2.4.4.4

► Améliorer la qualité de l'eau

Etude relative aux usages et qualités des cours d'eau

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

En janvier 2020, Grand Lieu Communauté adoptait son PCAET qui dans son axe 3, « vers un territoire préservé et résilient dans un contexte de changement climatique », prévoit de mettre en place une gestion durable et responsable des ressources naturelles et d'aménager durablement le territoire. Cet axe est principalement tourné vers la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en tourisme autour du Lac, avec une gouvernance portée par 4 intercommunalités, le Département de Loire-Atlantique et 10 communes riveraines du lac, la valorisation des cours d'eau est un axe de travail à compter de 2022.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Préserver le territoire

ÉTAPES

- Etude de faisabilité
- Diagnostic
- Définir un parti pris global d'aménagement
- Préfigurer les aménagements
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'eau
- Confirmer le lac de Grand-Lieu et ses rives en tant que destination touristique de proximité
- Développer le tourisme vert
- Faire connaître aux habitants et visiteurs les territoires d'eau et zones humides autour du lac afin qu'ils soient mieux protégés, dans la logique « on protège ce que l'on aime, et on aime ce que l'on connaît »

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), LAD

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : à finaliser

Action

► Encourager le tourisme vert et de proximité

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu est riche d'un patrimoine naturel et historique de qualité. Terre de randonnée, c'est un territoire qui est jalonné de nombreux éléments patrimoniaux qui régaleront les visiteurs.

Le développement touristique du territoire au travers de projets portés par Grand Lieu Communauté comme par les communes est un objectif qui doit se mettre en œuvre dans le respect du cadre naturel et verdoyant.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Valoriser le territoire patrimonial

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Rénovation d'un ensemble patrimonial à Tréjet pour ouvrir un gîte d'étape de randonnée	La Chevrolière	2.5.1.1	2024-2025
Aménagement des abords et du parc du Château en une zone de loisirs	La Limouzinière	2.5.1.2	2023-2024
Tourisme - Développement de la Halte Nautique - Aménagement d'une structure de restauration sur le site Utrillo - site éphémère	Pont St Martin	2.5.1.3	2022-2026
Création d'une aire de camping cars et d'un mini camping de pleine nature	La Chevrolière	2.5.1.4	2022-2024

INDICATEURS

- Réalisation des projets en cohérence avec le calendrier prévisionnel

ACTION 2.5.1.3

► Encourager le tourisme vert et de proximité

*Développement de la Halte Nautique -
Aménagement d'une structure de restauration
sur le site Utrillo*

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

La commune exploite une halte nautique tous les étés en proposant des balades en canoés sur l'Ognon.

C'est une vraie proposition de tourisme durable géographiquement proche de la métropole nantaise, avec des balades commentées que la commune souhaite pouvoir faire évoluer.

Dès l'été 2021, un site éphémère a été ouvert proposant une programmation culturelle et des ateliers participatifs. Situé en cœur de bourg, cet espace est un lieu d'attractivité, de partage citoyen et du vivre ensemble des martipontains.

Le développement de la mise en tourisme de la Halte Nautique aux portes du Lac de Grand Lieu nécessite des équipements durables et intégrés au site Utrillo.

A terme, un espace de restauration pourrait être proposé pour faire vivre le site au-delà de la période estivale et répondre aux attentes d'un lieu de convivialité pour la population

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet
- Retenir un maître d'œuvre
- Remettre aux normes les bâtiments
- Impliquer les associations locales
- Trouver des porteurs de projets (pour le restaurant par exemple)

OBJECTIFS

- Développer le tourisme vert et l'attractivité de la halte nautique
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : Maison du Lac, LAD, Grand Lieu Communauté

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €

ACTION 2.5.1.4

Relance



► Encourager le tourisme vert et de proximité

Création d'une aire de camping-cars et d'un mini camping de pleine nature

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

La commune est propriétaire de terrains aménageables à Passay, en bordure du Lac de Grand Lieu pour accueillir quelques emplacements de camping-cars en pleine nature afin de valoriser le site et développer le tourisme vert.

Après une requalification complète du village typique de pêcheurs, Passay, la collectivité doit répondre aux demandes de nombreux touristes, notamment celles des camping-caristes et des touristes à la recherche d'hébergements de plein-air. Il est ainsi projeté de réaliser une aire de camping-car, ainsi qu'un mini camping de pleine nature.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet
- Retenir un maître d'œuvre
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

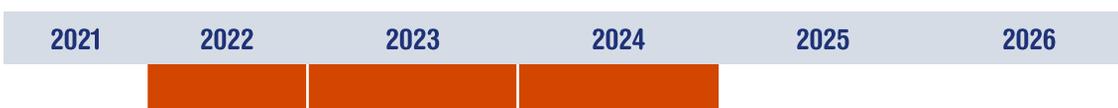
- Développer le tourisme vert et la randonnée autour du Lac de Grand Lieu
- Aménager les infrastructures pour encadrer le développement touristique (tourisme de nature)

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Europe (leader et feder)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 250 000 €

Action

► Valoriser les éléments patrimoniaux historiques et naturels

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu est riche d'un patrimoine naturel et historique de qualité. Terre de randonnée, c'est un territoire qui est jalonné de nombreux éléments patrimoniaux qui méritent d'être entretenus et mis en valeur. Les projets portés par Grand Lieu Communauté et les communes du territoire visent à valoriser ce patrimoine naturel et historique riche et de qualité.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Valoriser le territoire patrimonial

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Réhabilitation du Château de la Touche et de la grange	La Limouzinière	2.5.1.5	2021-2024
Création d'un arboretum et d'un circuit de randonnée	Montbert	2.5.1.6	2021/2023
Etude pour définir la vocation future du château en lien avec le parc et la salle du Parc en centre-bourg	Geneston	2.5.1.7	2021/2023
Rénovation du patrimoine local Lavoir du Rouet	Geneston	2.5.1.8	2021/2023
Rénovation de l'Eglise St Martin	La Chevrolière	2.5.1.9	2022/2025
Rénovation du patrimoine local porte ancienne abbaye	Geneston	2.5.1.10	2022/2024
Etude sanitaire et architecturale de l'église de Montbert	Montbert	2.5.1.11	2021/2022
Mise en valeur du château	Geneston	2.5.1.12	2023/2025

INDICATEURS

- Réalisation des projets en cohérence avec le calendrier prévisionnel

ACTION 2.5.1.5

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Mise en valeur du château de la Touche

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le château de la Touche, situé au cœur du bourg de La Limouzinière, est en péril mais la municipalité qui en est propriétaire souhaite réhabiliter le Château et sa grange. Ce site, à la fois patrimonial et stratégiquement implanté au cœur de la ville, permettrait de développer un site touristique patrimonial,

Le parc du château et ses abords seront également réhabilités.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet dans le cadre d'un groupe de travail avec les élus,
- Elaborer un projet culturel et touristique,
- Retenir un maître d'œuvre
- Lancer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Redonner vie à un lieu emblématique communal en rénovant les bâtiments et cette zone de loisirs
- Développer des actions culturelles et touristiques
- En faire un lieu touristique visible et attractif

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de la Limouzinière

Partenaires potentiels : DRAC, Etat (DETR), département, région, LEADER

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 3 500 000 €

ACTION 2.5.1.6

Relance

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Création d'un arboretum et d'un circuit de randonnée

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise et dispose d'un patrimoine environnemental très riche avec la présence du Lac de Grand Lieu et ses paysages ruraux favorisant une bonne qualité de vie pour ses habitants.

La commune de Montbert souhaite agir en faveur de la biodiversité et mettre en valeur son patrimoine naturel par la création d'un arboretum, d'un kiosque pédagogique et d'un sentier de randonnée. La mise en place du kiosque et la création du circuit seront l'occasion par la présence de panneaux pédagogiques de sensibiliser la population à la préservation de la biodiversité

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet dans le cadre d'un groupe de travail avec les élus, les habitants et les associations
- Passer les marchés de travaux ou de prestations de services
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Rénover et valoriser un élément patrimonial
- Agir en faveur de la biodiversité
- Développer le tourisme vert

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune Montbert

Partenaires potentiels : Etat, démarche TEN

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 50 000 €

ACTION 2.5.1.7

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Etude pour définir la vocation future du château en lien avec le parc et la salle du Parc en centre-bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le château, situé au cœur du bourg de Geneston, est construit sur les ruines d'une ancienne abbaye détruite pendant les guerres de Vendée, et dont il ne reste aujourd'hui qu'une porte.

En 2014, la municipalité acquiert ce château et ses dépendances. Ce site, à la fois patrimonial et stratégiquement implanté au cœur de la ville, n'a aujourd'hui pas d'usage. Une réflexion sur son devenir permettrait d'envisager à la fois les usages qu'il pourrait revêtir et la faisabilité de sa rénovation.

Le parc du château recevra également un équipement sportif : une salle du Parc.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet dans le cadre d'un groupe de travail avec les élus, les habitants et les associations
- Retenir un bureau d'études

OBJECTIFS

- Rénover et valoriser un bâtiment patrimonial
- Renforcer la qualité des espaces publics
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville
- Développer le tourisme vert

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune Geneston

Partenaires potentiels : Fondation du patrimoine, CAUE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 20 000 €

ACTION 2.5.1.8

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Rénovation du patrimoine local : le lavoir du Rouet

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

La commune dispose d'un lavoir qui constitue un petit patrimoine local qu'elle souhaite restaurer afin de mettre en avant cet ouvrage.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet
- Travaux de rénovation et de mise en valeur

OBJECTIFS

- Rénover et valoriser un élément patrimonial
- Développer le tourisme vert

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune Geneston

Partenaires potentiels : Etat

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 80 000 €

ACTION 2.5.1.9

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Rénovation de l'Eglise St Martin

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Patrimoine majeur de la ville, l'église Saint Martin à La Chevrolière, dédiée à Saint Martin, évêque de Tours, date de la deuxième moitié du XIXème siècle.

Son architecture s'inspire de la basilique Saint Nicolas de Nantes.

On y trouve notamment la pierre du père de Montfort qui date de 1708.

L'ambon est, quant à lui, l'œuvre des ébénistes Bouchet et Vallet et date de 1899.

Il ressort notamment que les modifications liées aux travaux de maçonnerie réalisés dans les années 70 ont fragilisé la pérennité de l'édifice en supprimant l'équilibre de « porosité ». Un premier diagnostic réalisé en 2013 complété d'une nouvelle visite réalisée en octobre 2020 ont constaté un état alarmant de la charpente. Il est donc nécessaire d'intervenir au plus vite sur la charpente et la couverture de l'église.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



**Territoire
patrimonial
valorisé**

ÉTAPES

- Lancer une étude sur la qualité sanitaire et architecturale de l'Eglise
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

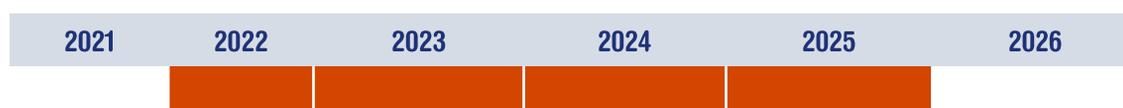
- Rénover et valoriser un élément patrimonial
- Entretien du patrimoine public

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat (DETR), Fondation du Patrimoine, Conseil Départemental

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €HT

ACTION 2.5.1.11

► Valoriser des éléments patrimoniaux

Etude sanitaire et architecturale de l'Eglise

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise et dispose d'un patrimoine environnemental et architectural très riche avec la présence notamment du Lac de Grand Lieu et de l'abbatiale de St Philbert de Grand Lieu,

La commune de Montbert dispose d'une église avec des vitraux à la gloire des soldats de Montbert morts pendant cette guerre ; cette œuvre est exceptionnelle et même rare en France. Afin de conserver ce patrimoine architectural, la commune souhaite réaliser un diagnostic sanitaire et architectural de son église.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Territoire patrimonial valorisé

ÉTAPES

- Retenir le bureau d'études en charge du diagnostic sanitaire et architectural
- Réaliser le diagnostic

OBJECTIFS

- Rénover et valoriser un élément patrimonial
- Entretien du patrimoine public

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune Montbert

Partenaires potentiels : DRAC

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 20 000 €

Action

► Développer l'économie circulaire

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 2 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser l'économie circulaire en structurant des filières industrielles et en accompagnant l'échange de bonnes pratiques notamment au sein des zones d'activités.

L'économie circulaire peut être encouragée sous diverses formes comme le réemploi ou la réhabilitation avec des matériaux et du savoir-faire locaux. Par ailleurs, le Programme local de prévention des déchets (PLPDMA) prévoit de s'interroger sur le recyclage et le réemploi.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Échéance
Transformation d'une ancienne grange en lieu de restauration de bateaux du Lac	La Chevrolière	2.6.1.1	2022
Etudier la possibilité d'installer une recyclerie sur le territoire communautaire	Grand Lieu Communauté	2.6.1.2	2023

INDICATEURS

- Réalisation des projets en cohérence avec le calendrier prévisionnel
- Réalisation de l'étude en cohérence avec le calendrier prévisionnel

ACTION 2.6.1.1

► Développer l'économie circulaire

Transformation d'une ancienne grange en lieu de restauration de bateaux du Lac

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

La commune est propriétaire d'un ensemble bâti patrimonial situé au cœur du village de Tréjet en bordure de l'Ognon.

Cette ancienne ferme, avec sa grange remarquable, représente l'architecture de type Clissonnais, typique du Sud-Loire. Situé au cœur du village, face à la rivière l'Ognon et le long des chemins de randonnée de Grand Lieu (notamment le GRP du Lac de Grand Lieu), le site dispose d'atouts pour développer du tourisme vert.

En raison d'un patrimoine de pêche et de chasse caractéristique du Lac de Grand Lieu, la commune souhaite ouvrir dans la grange rénovée, un « Chantier de restauration » de bateaux du Lac et de ses rivières.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques**

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet
- Retenir un maître d'œuvre
- Remettre aux normes les bâtiments
- Communiquer

OBJECTIFS

- Développer l'économie circulaire
- Réaménager des bâtiments existants pour y installer une activité économique de proximité
- Valoriser des bâtiments patrimoniaux

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 2.6.1.2

► Développer l'économie circulaire

Etudier la possibilité d'installer une recyclerie sur le territoire communautaire

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 2 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser l'économie circulaire en structurant des filières et en accompagnant l'échange de bonnes pratiques notamment au sein des zones d'activités.

L'économie circulaire peut être encouragée sous diverses formes comme le réemploi ou la réhabilitation avec des matériaux et du savoir-faire locaux. Par ailleurs, le Programme local de prévention des déchets (PLPDMA) prévoit de s'interroger sur le recyclage et le réemploi.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques**

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet
- Mettre en oeuvre
- Communiquer

OBJECTIFS

- Développer l'économie circulaire
- Réaménager des bâtiments existants pour y installer une activité économique de proximité

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Fonds économie Circulaire, ADEME

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 30 000 €

Action

► Encourager les circuits courts



GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

CONTEXTE

L'axe 2 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser l'économie circulaire en structurant des filières et en encourageant l'autonomie alimentaire en proposant une alimentation locale.

Le Plan Alimentaire de Territoire porté par le Pays de Retz répond également à cet enjeu.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Stratégie en matière d'agriculture : valorisation des circuits courts	Grand Lieu Communauté	2.6.2.1	2023-2025

INDICATEURS

- Réalisation d'une plaquette de présentation
- Nombre de producteurs locaux accueillis au MIN

ACTION 2.6.2.1

► Encourager les circuits courts

Stratégie en matière d'agriculture : valorisation des circuits courts

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 2 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser l'économie circulaire en structurant des filières et en encourageant l'autonomie alimentaire en proposant une alimentation locale. Grand lieu Communauté souhaite se doter d'une stratégie globale en matière d'agriculture portant notamment la valorisation des circuits courts. Le Plan Alimentaire de Territoire porté par le Pays de Retz répond également à cet enjeu.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques

ÉTAPES

- Se doter de moyens humains pour suivre et animer le sujet
- Lister et coordonner les différents projets
- Travailler à une feuille de route
- Communiquer par une plaquette de présentation des producteurs locaux

OBJECTIFS

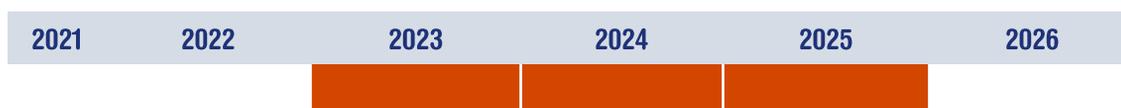
- Encourager l'agriculture durable
- Rapprocher les agriculteurs des consommateurs
- Favoriser l'économie circulaire et de proximité

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Conseil Régional, Communes (restauration scolaire)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des études : à affiner

Action

► Encourager la création de tiers-lieux en centre-ville



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial. Développer l'économie de manière soutenable et proposer aux habitants des espaces pour travailler localement répond non seulement à l'attractivité du territoire d'un point de vue économique mais permet également de proposer en centre-bourg des espaces partagés et mutualisés de travail pour diversifier les activités économiques et encourager l'économie circulaire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques**

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Création de tiers-lieux (coworking) en centre-bourg	La Chevrolière	2.6.3.1	2023-2024

INDICATEURS

- Nombre de personnes accueillies dans les tiers-lieux

ACTION 2.6.3.1

► Encourage la création de tiers-lieux en ville

Création d'un tiers-lieux (coworking) en centre bourg

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Afin de répondre à de nouvelles demandes des habitants, la commune souhaite développer une réflexion autour des tiers lieux sur la commune. Une démarche participative devra permettre de faire émerger une structure porteuse du projet de gestion (opérateurs).

Plusieurs pistes de réflexion devront être confortée par la démarche participative. Notamment concernant la piste de création d'un espace de coworking en cœur de bourg dans des locaux existants dont la commune est propriétaire.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable

↳ **Emplois, économie soutenable, diversité des activités économiques**

ÉTAPES

- Etudier la faisabilité du projet de tiers lieux (identification des besoins en tiers lieux, mode de gestion et opérateurs)
- Mobilisation des acteurs
- Etudier la faisabilité du projet de bâtiment
- Retenir un maître d'œuvre
- Remettre aux normes le bâtiment.
- Communiquer

OBJECTIFS

- Développer l'économie circulaire
- Développer l'offre de service
- Réaménager des bâtiments existants en cœur de bourg pour revitaliser le centre-ville

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 500 000 €

Action

► Electrifier les flottes de véhicules

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 1 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités du territoire dans la gestion de leur patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public...)

Grand Lieu Communauté comme les communes du territoire portent des projets d'électrification de leurs flottes de véhicules afin de répondre à cet enjeu.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques	Grand Lieu Communauté	2.7.1.1	2021-2026
Renouvellement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques	Geneston	2.7.1.2	2022

INDICATEURS

- Nombre de véhicules électriques remplaçant des véhicules thermiques

ACTION 2.7.1.1

► Améliorer la performance des flottes de véhicules

Renouvellement de la flotte de véhicule en remplaçant par des véhicules électriques

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur parc automobile.

Grand Lieu Communauté souhaite acquérir au sein de sa flotte intercommunale plusieurs véhicules électriques et accompagner financièrement les communes qui électrifieraient leurs flottes communales..

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Acquérir des véhicules électriques

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique du parc automobile

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL DETR), Conseil Régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 40 000 €/an

ACTION 2.7.1.2

► Améliorer la performance des flottes de véhicules

Renouvellement de la flotte de véhicule en remplaçant par des véhicules électriques

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur parc automobile.

La commune de Geneston souhaite acquérir au sein de sa flotte communale un véhicule électrique.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Acheter un véhicule électrique

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique du parc automobile

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (DSIL DETR), Conseil Régional, Grand Lieu Communauté

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 30 000 €

Action

- **Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments pour les particuliers**



CONTEXTE

L'axe 1 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser un parc bâti économe en énergie.

Grand Lieu Communauté porte pour le territoire un Programme d'intérêt Général (PIG) et un guichet unique de l'habitat pour accompagner les particuliers dans la réhabilitation de leur habitation. La forme de ce service de qualité qui répond très bien à la demande des habitants et aux enjeux sur le territoire doit pouvoir être approfondie.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Mettre en place une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) en complément du guichet unique actuel	Grand Lieu Communauté	2.7.2.1	2022

INDICATEURS

- Nombre de GES économisé,
- Classement de consommation énergétique des bâtiments

ACTION 2.7.2.1

► Faire évoluer la performance des bâtiments pour les particuliers

Plateforme de rénovation énergétique (PTRE)

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 1 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à favoriser un parc bâti économe en énergie.

Grand Lieu Communauté porte pour le territoire un Programme d'intérêt Général (PIG) et un guichet unique de l'habitat pour accompagner les particuliers dans la réhabilitation de leur habitation. La forme de ce service de qualité qui répond très bien à la demande des habitants et aux enjeux sur le territoire doit pouvoir être approfondie.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Réaliser une étude de faisabilité et de dimensionnement des besoins
- Mettre en place la PTRE

OBJECTIFS

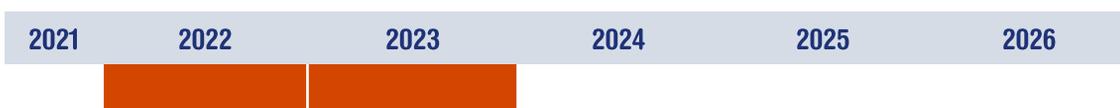
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager l'usage de matériaux durables et locaux

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL DETR), Conseil Régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 41 000 €/an

Action

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 1 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à tendre vers l'exemplarité air-énergie-climat des collectivités du territoire dans la gestion de leur patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public...)

Grand Lieu Communauté comme les communes du territoire portent plusieurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Construction d'un bâtiment des services techniques à haute performance énergétique	Grand Lieu Communauté	2.7.3.1	2021-2022
Audit énergétique des bâtiments communautaires	Grand Lieu Communauté	2.7.3.2	2021
Bâtiments - Plan d'actions transitions énergétiques dans les bâtiments communaux	Pont St Martin	2.7.3.3	2021-2022
Rénovation énergétique des bâtiments	La Chevrolière	2.7.3.4	2023-2025
Changement ouvertures bâtiments communaux	Geneston	2.7.3.5	2021-2022
Isolation et réfection de la toiture de la salle de sport	St Lumine de Coutais	2.7.3.6	2024
Rénovation énergétique du complexe sportif	St Philbert de Grand Lieu	2.7.3.7	2022-2023
Mise aux normes et rénovation de la salle des Mauves	St Colomban	2.7.3.8	2024
Rénovation complexe sportif	Geneston	2.7.3.9	2022-2025
Extension du complexe sportif avec énergies renouvelables	La Chevrolière	2.7.3.10	2023-2025
Démolition et reconstruction d'une salle d'activités	Le Bignon	2.7.3.11	2021
Création chaudière Bois biomasse (restaurant scolaire - école et mairie)	St Colomban	2.7.3.12	2021-2022
Rénovation énergétique et réfection de la salle des Marais	St Philbert de Grand Lieu	2.7.3.13	2025-2026

INDICATEURS

- Nombre de GES économisés,
- Classement de consommation énergétique des bâtiments

ACTION 2.7.3.1

Relance

► Faire évoluer la performance des bâtiments publics

Bâtiment à haute performance énergétique pour les services techniques communautaires

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie.

Grand lieu Communauté construit un nouveau bâtiment à haute performance énergétique pour accueillir ses services techniques et libérer des espaces dédiés au développement de l'économie.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager l'usage de matériaux durables et locaux

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL DETR), Conseil Régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 982 858 €

ACTION 2.7.3.2

► Faire évoluer la performance des bâtiments publics

Audit énergétique des bâtiments communautaires

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie.

Grand lieu Communauté procède à un audit énergétique de ses bâtiments publics afin d'avoir la connaissance de l'état des bâtiments publics, des travaux à réaliser et de pouvoir mettre en place une programmation et un plan d'action en la matière.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Réaliser l'audit
- Passer les marchés de travaux
- Réaliser les travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager l'usage de matériaux durables et locaux

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand Lieu Communauté

Partenaires potentiels : Etat (DSIL DETR), Conseil Régional, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 39 850 €

ACTION 2.7.3.3

Relance

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

Plan d'actions transitions énergétiques dans les bâtiments communaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie.

La commune de Pont Saint Martin procède à un audit énergétique de ses bâtiments publics afin d'avoir la connaissance de l'état des bâtiments publics, des travaux à réaliser et de pouvoir mettre en place une programmation et un plan d'action en la matière.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Remettre aux normes les bâtiments

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Pont Saint Martin

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), Conseil Régional, Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 230 000 € (1^{ère} tranche)

ACTION 2.7.3.4

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

Plan d'actions transitions énergétiques dans les bâtiments communaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, La commune de La Chevrolière souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Remettre aux normes les bâtiments

OBJECTIFS

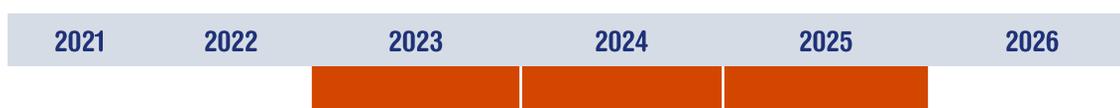
- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Maitriser la facture énergétique des bâtiments

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance, AAP), Banque des territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 150 000 €

ACTION 2.7.3.5

Relance

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

Changement des ouvertures dans les bâtiments communaux

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, La commune de Geneston souhaite engager un programme de rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publiques en commençant par le changement des ouvertures.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Passer les marchés de travaux
- Procéder au changement des ouvertures sur plusieurs bâtiments publics

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance),

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 83 000 €

ACTION 2.7.3.6

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

Rénovation énergétique de la salle de sport

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial La commune de St Lumine de Coutais souhaite engager un programme de rénovation énergétique de sa salle de sport dans un souci de performance énergétique de son bâtiment mais également pour répondre aux besoins de la population.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Diagnostic énergétique de l'existant
- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la pratique sportive
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Lumine de Coutais

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), Conseil Régional, CD44, SYDELA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
------	------	------	------	------	------

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 200 000 €

ACTION 2.7.3.7

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

Rénovation du complexe sportif

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial

La commune de St Philbert de Grand Lieu souhaite engager un programme de rénovation énergétique de son complexe sportif dans un souci de performance énergétique de son bâtiment mais également pour répondre aux besoins de la population.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la pratique sportive
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), CD 44, Conseil Régional, Agence régional du Sport

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 300 000 €

ACTION 2.7.3.9

Relance

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

Rénovation du complexe sportif

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial La commune de Geneston souhaite engager un programme de rénovation énergétique de son complexe sportif dans un souci de performance énergétique de son bâtiment mais également pour répondre aux besoins de la population.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la pratique sportive
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de Geneston

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 900 000 €

ACTION 2.7.3.10

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

Extension du complexe sportif en énergies renouvelables

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise. La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial.

La commune de La Chevrolière souhaite engager un programme d'extension avec énergie renouvelables de son complexe sportif dans un souci de performance énergétique de son bâtiment mais également pour répondre aux besoins de la population.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la pratique sportive
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de La Chevrolière

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance, AAP), Conseil Régional, Conseil Départemental, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 000 000 €

ACTION 2.7.3.11

Relance

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

Démolition/reconstruction d'une salle d'activités

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie,

Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial

La commune du Bignon souhaite engager un programme de démolition :reconstruction d'une salle d'activités pour répondre aux besoins des associations tout en privilégiant les économies d'énergie et la production photovoltaïque (économie d'énergie recherchée, transition écologique développée). L'opération de démolition reconstruction des salles d'activités permettra également de conforter les associations dans leur fonctionnement quotidien, de valoriser leurs actions. Il s'agit d'un enjeu important pour la Commune dans l'idée du déploiement d'une véritable politique de vie associative.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la cohésion sociale et offrir des conditions d'accueil optimales pour les adhérents et membres actifs des associations situées sur la Commune
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune du Bignon

Partenaires potentiels : Etat (DETR), CD44, Région Pays de la Loire (Plan de relance), Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021

2022

2023

2024

2025

2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 800 000 €

ACTION 2.7.3.12

Relance

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments publics

Création d'une chaudière Bois Biomasse mutualisée

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial
La commune de St Colomban souhaite créer une chaudière bois Biomasse mutualisée qui servira à chauffer l'ensemble des équipements liés à l'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (restaurant scolaire, école et mairie).

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maitre d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Colomban

Partenaires potentiels : ADEME, Banque des Territoires

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 209 000 €

ACTION 2.7.3.13

► Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments

Rénovation du complexe sportif

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoires et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, Par ailleurs, le territoire de Grand Lieu Communauté est très attractif, périurbain aux portes de la métropole nantaise, La croissance démographique est constatée sur toutes les communes, le territoire est jeune et familial La commune de St Philbert de Grand Lieu souhaite engager un programme de rénovation énergétique et de réfection de la salle des marais dans un souci de performance énergétique de son bâtiment mais également pour répondre aux besoins de la population.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Retenir un maître d'œuvre
- Passer les marchés de travaux
- Procéder aux travaux

OBJECTIFS

- Faire évoluer la performance énergétique des bâtiments
- Favoriser un parc bâti économe
- Encourager la pratique sportive
- Adapter les équipements publics au dynamisme démographique

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Commune de St Philbert de Grand Lieu

Partenaires potentiels : Etat (DSIL Relance), CD 44, Conseil Régional

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 800 000 €

Action

► Développer les énergies renouvelables

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

L'axe 2 du PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé en janvier 2020 vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire afin de tendre vers une autonomie énergétique.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

PROJETS

Projets	Maitre d'ouvrage	N°	Echéance
Stratégie en matière d'ENR	Grand Lieu Communauté	2.7.4.1	2022
Projet de ferme solaire en lien avec les Sablières	Grand Lieu Communauté	2.7.4.2	2024

INDICATEURS

- Nombre de kw produits de manière renouvelable

ACTION 2.7.4.1

► Développer les énergies renouvelables

Stratégie en matière d'ENR

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie.

Grand Lieu Communauté doit se doter d'une stratégie globale en matière d'énergie renouvelable pour infuser dans l'ensemble des actions menées : travaux dans les bâtiments, remplacement des candélabres avec usage d'énergie renouvelable, réseaux de chaleur...

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Réaliser un cahier des charges
- Retenir un cabinet
- Définir une feuille de route
- Mettre en œuvre la feuille de route

OBJECTIFS

- Développer les énergies renouvelables sur le territoire

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand lieu Communauté

Partenaires potentiels : SYDELA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026

MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 40 000 €

ACTION 2.7.4.2

► Développer les énergies renouvelables

Projet de ferme solaire sur les anciennes carrières de sable

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ



CONTEXTE

Le territoire de Grand Lieu est couvert par un PCAET signé en janvier 2020 dont l'une des ambitions est de tendre vers un territoire sobre en énergie en s'appuyant, d'une part, sur l'exemplarité des collectivités publiques dans la gestion de leur patrimoine et les services rendus aux acteurs du territoire et, d'autre part, par la réalisation d'un parc bâti économe en énergie, En lien avec la commune de St Colomban et le SYDELA, Grand Lieu Communauté souhaite étudier la possibilité de trouver un usage adapté aux anciennes sablières notamment par l'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante.

Axe 2 : Territoire sobre, durable et préservé : transition écologique et transition vers une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable



Durabilité et exemplarité

ÉTAPES

- Réaliser une étude de faisabilité (impact, environnementale et financière)
- Retenir une entreprise partenaire

OBJECTIFS

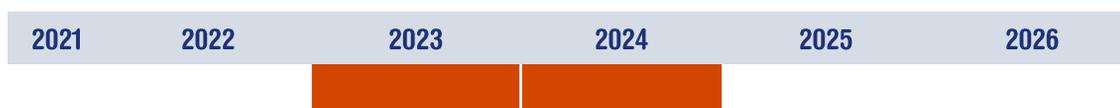
- Développer les énergies renouvelables sur le territoire

ACTEURS DU PROJET

Pilote : Grand lieu Communauté

Partenaires potentiels : SYDELA

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



MONTANT PRÉVISIONNEL

Montant estimatif des travaux : 1 600 000 €